



HAL
open science

La question culturelle sous le premier mandat d'Éric Piolle : vers l'affirmation d'une politique culturelle ambitieuse ?

Cassandra Chignec

► To cite this version:

Cassandra Chignec. La question culturelle sous le premier mandat d'Éric Piolle : vers l'affirmation d'une politique culturelle ambitieuse ?. Science politique. 2020. dumas-03720240

HAL Id: dumas-03720240

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03720240>

Submitted on 6 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SCIENCES PO
Grenoble

UGA

Mémoire de recherche

Cassandra CHIGNEC

*La question culturelle sous le premier mandat d'Eric Piolle :
Vers l'affirmation d'une politique culturelle ambitieuse ?*

Sous la direction de Philippe TEILLET

*Année universitaire 2019-2020
Master 2 Villes, Territoires, Solidarités*

Mots clés : Politiques culturelles - Culture - Grenoble - Droits culturels - EELV - Gouvernance culturelle territoriale - Participation - Territorialisation - Attractivité

Résumé : Ce travail universitaire porte sur la politique culturelle de Grenoble sous le premier mandat d'Eric Piolle. L'idée est d'analyser la place accordée à la question culturelle, ainsi que les possibles changements opérés ou non en la matière par cette municipalité qui, d'une part est la première municipalité « Verte » dans une ville de cette ampleur et qui d'autre part, se définit comme pionnière et souhaite impulser de nouveaux modèles, le tout dans un contexte plus global d'évolution et de transformation des politiques culturelles.

Pour cela, il s'agit de s'interroger sur plusieurs points. D'une part, sur la construction d'un discours en matière de culture par la nouvelle équipe municipale, en questionnant les liens qui ont ou non été tissés avec le projet politique d'Europe Ecologie Les Verts et avec le cadre politique et intellectuel sur lequel s'appuie l'équipe municipale, mais aussi en questionnant les échos faits ou non aux paradigmes émergents tels que les droits culturels. D'autre part, ce travail s'interroge sur la mise en oeuvre de cette politique culturelle, c'est-à-dire sur les possibles obstacles, échecs, réussites, en analysant les décisions prises par la municipalité, le possible appui sur les systèmes d'acteurs locaux, ainsi que les liens avec les différents acteurs publics et privés en étudiant la question de la gouvernance culturelle territoriale.

Remerciements	1
Introduction	2
Partie 1. Le défi de l'équipe Piolle : construire un discours en matière de politique culturelle	11
Chapitre 1 : Un cadre favorable à l'émergence d'une politique culturelle grenobloise ambitieuse mais une réflexion a priori faible	12
<i>a- Une municipalité positionnée comme innovante : l'héritage du laboratoire grenoblois</i>	12
<i>b- La tendance verte, opportunité pour une politique culturelle ambitieuse</i>	14
<i>c- La faiblesse de réflexion a priori sur la question culturelle</i>	18
Chapitre 2 : Vers une nouvelle ère culturelle ? La difficile affirmation d'un discours politique en matière de culture	20
<i>a- « Les Culture[s] » : requestionner la place de la culture</i>	20
<i>b- Proposer une politique culturelle en décalage avec les piliers traditionnels</i>	22
<i>c- L'affirmation de la place du service public municipal pour la culture : l'exemple du Théâtre municipal de Grenoble</i>	25
<i>d- Les contradictions du discours : des décisions drastiques pour la culture de proximité</i>	27
Chapitre 3 : Les droits culturels, une opportunité ratée ?	31
<i>a- Les droits culturels, droits de l'homme fondamentaux, venant interroger les politiques culturelles</i>	31
<i>b- Les droits culturels, une notion récemment saisie par l'État français, pouvant trouver sa place à Grenoble</i>	33
<i>c- Le Forum des Lucioles acteur grenoblois ressource sur la question des droits culturels, vers la désolidarisation interne et externe</i>	36
<i>d- Des droits culturels non énoncés à Grenoble ?</i>	40
Partie 2. La mise en œuvre de la politique culturelle locale : l'influence des différent.es acteur.rices et la construction d'une gouvernance culturelle territoriale, le difficile pas de côté	43
Chapitre 4 : Les promesses participatives déçues : l'instauration chaotique d'un dialogue avec les acteur.rices artistiques et culturel.les	44

<i>a- Les limites d'un projet culturel co-construit, l'échec du Chantier des Cultures</i>	45
<i>b- Recréer un lien de confiance avec le monde culturel : gagner en clarté</i>	47
<i>c- La politique culturelle de l'équipe Piolle, l'injonction participative ?</i>	53
Chapitre 5 : La politique culturelle locale, conséquence des jeux d'acteur.rices : construire une gouvernance culturelle territoriale	55
<i>a- L'influence des modèles et traditions : les difficultés à initier des changements</i>	55
<i>b- La culture, une compétence partagée, l'impossibilité de faire front seule</i>	60
Chapitre 6 : Une marque réelle de l'équipe Piolle en matière de culture : la territorialisation	65
<i>a- La culture, enjeu de développement et d'attractivité pour les villes</i>	65
<i>b- Mettre en récit la ville, l'exemple de la fête des Tuiles</i>	67
<i>c- La culture « populaire » comme nouvelle grammaire de l'attractivité, le cas du Street Art Fest Grenoble-Alpes</i>	69
<i>d- Une stratégie territoriale à la recherche de légitimation auprès de l'Etat, l'exemple du label Ville d'art et d'histoire</i>	72
Conclusion	75
Bibliographie	79
Annexes	88
Annexe 1 : Présentation des personnes interrogées	89
Annexe 2 : Liste des abréviations	91

Introduction

Alors qu'une vague verte inédite a déferlé sur les grandes villes françaises aux élections municipales de 2020, la question de la place de la culture dans cette écologie politique se pose. Dans une chronique du Monde¹, Michel Guerrin interroge l'éventuel impact de ces résultats dans le domaine de la culture. Selon lui, si les nouveaux.les maires « *n'entendent pas réduire leur budget culturel, ils n'entendent pas non plus l'augmenter* ». Par ailleurs, il montre qu'iels prennent position dans le champ de la culture : « *[en] estimant que les institutions attirent surtout les élites, ils veulent mettre l'accent sur une culture populaire, participative, qui descend dans la rue et se répand dans les quartiers. Encourager la pratique en amateur aussi. Défendre une « culture pour tous », sous-entendu pas celle destinée à une minorité privilégiée* ». Ces ambitions pourraient venir bousculer les politiques culturelles « traditionnelles », mais Michel Guerrin estime qu'il est « *trop tôt pour savoir si les nouveaux maires feront la révolution culturelle* ». Cependant, cette victoire des écologistes fait écho à l'expérience grenobloise, où Eric Piolle en 2014, a ouvert la voie en étant le premier maire Europe Ecologie-Les Verts (EELV) élu à la tête d'une grande ville. Si ce dernier est aujourd'hui identifié comme un « pionnier », pour autant il ne semble pas donner un exemple vert en matière de culture : « *L'expérience de Grenoble explique en grande partie l'extrême méfiance du monde culturel envers les écologistes* ». En effet, la municipalité grenobloise a en réalité mauvaise presse en ce qui concerne sa politique culturelle : « *Pour le monde culturel, c'est plutôt un modèle à fuir : il attendait ce dernier avec joie, il dit être tombé sur un ennemi.* »². Ce bilan mitigé semble avoir été répandu largement. Nous avons donc souhaité, dans le cadre de cette recherche, de nous attacher à essayer de comprendre le cheminement de la ville de Grenoble sur le terrain culturel au cours du premier mandat d'Eric Piolle (2014-2020).

1 GUERRIN Michel, 2020. L'expérience de Grenoble explique en grande partie l'extrême méfiance du monde culturel envers les écologistes. In : Le Monde. 3 juillet 2020. [En ligne] https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/07/03/le-laboratoire-grenoblois-explique-en-grande-partie-l-extreme-mefiance-du-monde-culturel-envers-les-ecologistes_6045006_3232.html

² Ibid

La politique culturelle grenobloise sous le mandat Piolle constitue un cadre de recherche intéressant pour plusieurs raisons que nous nous devons d'énoncer.

Premièrement, à Grenoble, la culture est devenue un champ d'intervention central, notamment suite au processus de décentralisation, ce que soulignait Michel Destot du temps où il était maire : « *Par la qualité et la notoriété des artistes qui y travaillent, la densité de ses équipements culturels et l'importance des moyens qu'elle mobilise, Grenoble est reconnue comme une ville culturelle de tout premier plan en France.* »³. En effet, les politiques culturelles occupent une place historiquement importante, avec des équipements pionniers tel que la MC2 (Maison de la culture) inaugurée en 1968, ou encore l'implantation de l'Observatoire des Politiques Culturelles en 1989 dans le même mouvement général de décentralisation. Aujourd'hui, la culture reste le deuxième budget de la ville avec plus de 30 millions d'euros dédiés⁴, et 450 agent.es travaillant à la Direction des Affaires Culturelles (DAC). De plus, le tissu culturel est dense, avec de multiples équipements culturels municipaux, des acteur.rices culturel.les de renommée, de riches initiatives associatives culturelles ou socio-culturelles, ou encore le Forum des Lucioles, groupe de la société civile né en 2015 qui s'intéresse aux évolutions des politiques culturelles et notamment à la notion de droits culturels.

Par ailleurs, Grenoble a été la première grande ville de France dirigée par une telle coalition politique de gauche avec un maire rattaché aux Verts. Ce groupe politique (EELV) affirme des positions audacieuses en matière culturelle. Par exemple, il place les droits culturels au cœur « *de [leur] conception d'une politique culturelle durable et solidaire, facteur de liberté, d'égalité et de fraternité entre les personnes et les peuples* »⁵. Il paraît donc intéressant d'observer comment cette municipalité écologiste « pionnière » s'est saisie de la question culturelle au cours de ce premier mandat, et notamment du paradigme des

³ DESTOT Michel, In : Jean-Paul Bozonnet, Christine Détrez, Sabine Lacerenza, *Pratiques et représentations culturelles des Grenoblois*. Editions de l'Aube, 2018.

⁴ Rassemblement de la gauche et des écologistes, 2017. Culture : un nouveau contrat avec les acteurs culturels accompagnés par la Ville. In : *Une ville pour tous* [En ligne]. 3 février 2017. [Consulté le 26 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <http://unevillepourtous.fr/2017/02/03/culture-un-nouveau-contrat-avec-les-acteurs-culturels-accompagnes-par-la-ville/>

⁵ EELV, 2017. Projet Bien Vivre, Troisième partie : vers un nouveau pacte social alliant autonomie, solidarités et dignité. In *Europe Ecologie - Les Verts* [En ligne]. 2017. [Consulté le 26 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.eelv.fr/bienvivre/troisieme-partie-vers-un-nouveau-pacte-social-alliant-autonomie-solidarites-et-dignite/renforcer-les-droits-actuels-des-plus-demuni-e-s-et-lutter-contre-toutes-les-discriminations/>

droits culturels encore novateur, bien que consacré par les lois NOTRe⁶ et LCAP⁷, entrées en vigueur au début du mandat d'Eric Piolle.

Enfin, nous pouvons souligner que la municipalité Piolle souhaite se positionner comme innovante et porte la volonté de faire de Grenoble un modèle en matière de démocratie locale et participative. Ces ambitions semblent toucher également le secteur culturel, d'une part avec la mise en place de nouvelles expériences pour construire une politique culturelle plus participative, d'autre part, avec l'affirmation de la volonté de sortir de la seule logique élitiste de la culture, pour accompagner sinon toutes les esthétiques et pratiques culturelles. De plus, l'équipe a fait le choix d'intégrer deux nouveaux événements d'envergure au paysage culturel, avec le Street-Art Festival, plus grand festival de street art en Europe, et la Fête des Tuiles, qui s'inscrit dans la volonté de célébrer l'esprit audacieux et innovant de la Ville. Néanmoins, dans les faits, la municipalité a très vite été critiquée localement mais aussi nationalement, pour sa gestion culturelle qualifiée de « désastreuse » : échec du Chantier des Cultures, multiples décisions « d'austérité » portant atteinte à des symboles forts de la culture (coupe de subventions, fermeture de trois bibliothèques...), orientations politiques imprécises, ou encore perte de confiance envers l'élue aux Cultures, Corinne Bernard.

Afin de mieux appréhender le thème de ce mémoire, nous proposons ici de revenir rapidement sur quelques notions et dynamiques qui traversent les politiques culturelles.

Le domaine culturel est marqué par une forte hétérogénéité, en étant composé tant de structures de droit public que de droit privé, d'entreprises industrielles et commerciales que d'associations à but non lucratif. De même, ce domaine a tendance à s'élargir en intégrant de nouveaux champs tels que la cuisine, les arts urbains, ou encore la culture scientifique et technique (P. Moulinier, 2020). La culture est donc l'objet d'enjeux contradictoires. Avec d'un côté une partie des professionnel.les du secteur qui portent une conception étroite de la culture en accordant de l'importance principalement aux enjeux artistiques et culturels. Et d'un autre côté, des responsables des affaires culturelles ou encore des artistes, qui souhaitent dépasser la vision de la culture comme seul vecteur de production et de diffusion d'œuvres. Pierre Moulinier souligne alors un paradoxe dans l'action du ministère de la Culture, qui vise

⁶ Loi 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République

⁷ Loi 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine

à la fois l'accès de tou.tes à la consommation des biens culturels, et en même temps à développer des pratiques visant une certaine qualité et excellence, ce qui peut conduire à faire apparaître la culture comme un domaine réservé à une élite, et à écarter les pratiques amateurs ou informelles. Le Ministère de la culture insiste donc sur la production de la culture, avec la protection du patrimoine, ou encore le soutien à la création artistique, mais aussi sur la diffusion de la culture à tous.tes les Français.es. La démocratisation culturelle s'est alors imposée comme un modèle central des politiques de la culture, portant pour objectif de placer les Français.es au contact d'œuvres, et pour cela, les pouvoirs publics ont développé des méthodes pour réduire l'écart entre l'œuvre et le public et pour « démocratiser » la culture (P. Moulinier, 2020).

Depuis les lois de décentralisation de 1982 et 1983, la culture est progressivement devenue une compétence partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales, et la loi NOTRe est venue confirmer cette compétence multi-niveaux. Ces réformes de décentralisation ont induit des changements dans les politiques culturelles, en apportant une série de ressources juridiques, budgétaires et politiques qui permettent de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques territoriales (R. Pasquier, 2019). La superposition de ces échelons, et la montée en puissance des autorités locales tend alors à rendre le terrain culturel moins consensuel. Car, si la culture demeure un domaine d'action partagé, cela n'induit pas pour autant que les collectivités s'alignent sur les modèles proposés par l'Etat (P. Moulinier, 2020). On observe sinon dans certains cas une mise en cause du leadership des services de l'Etat, et une critique de ses politiques prétendant égaliser l'accès à la culture (P. Teillet, 2017).

En effet, le modèle de soutien à la création et à la diffusion, ainsi que l'objectif de démocratisation de la culture artistique et savante traversent une crise de légitimité. L'échec de l'élargissement des publics des équipements culturels, ainsi que l'invisibilisation d'autres formes d'expressions et d'esthétiques est probant, les politiques issues de la démocratisation ont alors été qualifiées d'élitistes et de descendantes (F. Liot, 2018). Ainsi, beaucoup de militant.es ont appelé à un changement de référentiel des politiques culturelles, pour les réorienter et les faire évoluer. Une dynamique de transformation de l'action publique s'est alors enclenchée, avec des dispositifs tel que l'Agenda 21 qui permet de réorienter les politiques culturelles locales, en apportant un socle pragmatique pour l'élaboration de politiques plus transversales et davantage co-construite avec les habitants (F. Liot, 2018).

Dans cette dynamique, de nouveaux paradigmes, à l'image des droits culturels ont gagné du terrain, « il s'agit de développer des logiques d'actions pour permettre à chacun d'exercer ses capacités, sa richesse relationnelle, ses aptitudes à être soit même producteur de culture, dans le respect de la dignité des personnes en explorant des démarches de co-construction et de participation des populations » (Lucas, 2012). Ce mouvement d'évolution des politiques culturelles s'est concrétisé, avec l'introduction de la notion de droits culturels dans les lois NOTRe et LCAP. Néanmoins, dans les faits les changements effectifs de l'action publique semblent limités, car un tel changement de paradigme implique d'envisager la culture d'une toute autre manière, c'est-à-dire plus comme un secteur autonome, sinon comme étant au croisement d'autres politiques. En effet, on remarque que, par ailleurs, la culture présente également des enjeux qui ne sont pas forcément culturels. L'idée est que les dépenses culturelles doivent pouvoir atteindre d'autres objectifs dont économiques et sociaux, en participant par exemple au développement local ou en transformant l'image des villes ou des quartiers (P. Moulinier, 2020).

Dans cette dynamique de décentralisation et d'évolution des politiques culturelles, la commune, joue un rôle central. Désormais elle demeure le principal interlocuteur de l'Etat car elle assure plus de 40% du financement public de la culture, on assiste alors à une forme de municipalisation de la culture (P. Moulinier, 2020). Les rapports de force tendent alors à s'inverser d'une certaine manière, car les politiques culturelles ne sont plus dominées par l'Etat qui desserre sa contrainte, ce qui permet aux villes d'apparaître comme de « nouveaux centres de commandement culturel » (G. Saez, 2009), et de s'affirmer comme des actrices politiques de premier plan (V. Guillon, 2011). On peut alors observer une forme de glissement vers une gouvernance culturelle des villes. En effet, alors que les modèles nationaux de politique culturelle semblent s'affaiblir, les modèles de la ville participative et de la ville créative émergent (V. Guillon, 2011). Cela souligne la capacité des villes à impulser des mobilisations internes, à produire de l'identité sur le territoire, ou encore à élaborer des stratégies de développement. Ainsi, les villes semblent structurer la gouvernance culturelle territoriale, en prenant en compte les différentes dynamiques. Car, la gouvernance culturelle territoriale n'est pas exempte de rapports de forces entre les multiples acteurs, ne se détache pas totalement du modèle gouvernemental, et il ne correspond pas un unique modèle. On peut en effet en distinguer deux grands modèles de gouvernance culturelle

territoriale, qui sont en tension, « une qui met en avant des valeurs civiques, participatives et citoyennes, et une autre qui privilégie les enjeux économiques, la contribution des activités culturelles et créatives au développement local, voire à la compétition inter territoriale » (E. Négrier et P. Teillet, 2013).

Nous pouvons alors nous interroger sur la place accordée à la question culturelle, et les changements opérés, ou non, en la matière, pendant le premier mandat d'Eric Piolle, municipalité caractérisée comme « innovante », dans un contexte d'évolution des politiques culturelles. L'équipe municipale s'est-elle basée sur le projet politique ambitieux d'EELV en matière culturelle ? S'est-elle saisie des nouvelles logiques et paradigmes, tels que les droits culturels, qui viennent bousculer la conception et l'orientation des politiques culturelles en France, pour enrichir sa propre politique culturelle ? S'est-elle appuyée sur les systèmes d'acteurs locaux pour essayer de co-construire sa politique culturelle ? Comment a-t-elle composé avec les différents acteur.rices publics mais aussi privés, pour construire une gouvernance culturelle territoriale ? Enfin, cette dernière a-t-elle réussi à impulser un véritable changement dans sa politique culturelle et à affirmer une direction en accord avec ses ambitions initiales ?

Nous pouvons ici formuler différentes hypothèses de recherche venant accompagner notre problématique.

Tout d'abord, bien que la cadre intellectuel et politique de cette coalition de gauche semble propice pour placer la culture au cœur du projet politique, il semble qu'il n'y ait pas eu de programme ambitieux et d'orientations clairement affirmées pour la culture. Dans le programme de 2014, seuls cinq engagements de campagne sur cent-vingt concernaient le secteur culturel.

De même, alors que l'équipe municipale porte une ambition de changement et la volonté de rompre avec la politique des prédécesseur.ses, la politique culturelle paraît avoir rencontré des difficultés pour être lisible, compréhensible et s'affirmer. D'une part, les élu.es ont manqué de vision et de sensibilité culturelle pour se saisir des enjeux, puis ont enchaîné les maladresses en termes de communication. D'autre part, il apparaît qu'il n'y a pas eu de réels dispositifs en mesure d'apporter des changements dans les modes de gouvernance qui

permettraient de transformer durablement les hiérarchies dans lesquelles le milieu culturel s'est enfoncé. Ainsi, même si l'arrivée d'une conseillère aux affaires culturelles au cabinet du maire a pu permettre à la politique culturelle de gagner en clarté, il semble que l'imaginaire collectif pense encore que les écologistes ne se préoccupent pas de la culture. En effet, il semble que l'énergie de l'équipe municipale se soit concentrée sur d'autres champs d'intervention, et que, dans certains cas, la culture ait été davantage utilisée comme un moyen de façonner l'image de la ville, pionnière et innovante, en favorisant l'émergence de grands événements, dans une logique de rayonnement et d'attractivité.

Par ailleurs, les liens qui unissent la municipalité à l'Etat et aux autres collectivités, à la fois sur des questions budgétaires, de co-tutelle, ou encore de mise en oeuvre des politiques culturelles, paraissent avoir influencé les orientations prises par la municipalité et donc limiter les ruptures dans la politique culturelle locale. De plus, le sentier de dépendance des politiques publiques de la culture n'a pas permis à la municipalité de réaliser un véritable pas de côté.

Enfin, étant donné que de nombreux acteurs culturels dépendent financièrement de la municipalité, dans ce rapport de force, ils semblent ne pas avoir su former un poids suffisamment important pour impulser des changements sur le territoire grenoblois.

Notre terrain s'ancre dans la ville de Grenoble, et est construit autour du premier mandat d'Eric Piolle (2014-2020), pour les différentes raisons évoquées ci-dessus qui viennent justifier une forme de particularité de l'expérience grenobloise en matière de culture. L'idée est ici de comprendre le cheminement de la politique culturelle menée par l'équipe municipale Piolle, à partir des décisions qui ont été prises, des faits et événements qui ont composé le mandat, des représentations, ou encore des jeux d'acteurs en présence. Ainsi, le matériau recueilli pour mener cette recherche est principalement issu de deux méthodes : des entretiens semi-directifs et la récolte de données déjà existantes.

D'une part, ce travail de terrain s'est construit autour d'entretiens semi-directifs réalisés avec différents acteurs culturels du territoire grenoblois. Nous entendons ici par « acteurs culturels », les personnes prenant une part active au domaine de la culture, que ce soit de par leur métier ou bien leurs activités militantes ou personnelles. Ces entretiens ont été réalisés à partir d'une grille d'entretien construite autour de questions majoritairement

ouvertes, issues de nos hypothèses de recherche. Cette grille a été adaptée aux différent.es interrogé.es, car les éléments d'informations attendus n'étaient pas les même d'une personne à l'autre. L'objectif était d'aller rencontrer divers protagonistes de la culture, qui semblaient pertinent.es pour permettre d'éclairer différents aspects du travail de recherche, grâce au partage de leur vécu, de leur expérience, et de leur propre analyse concernant la politique culturelle menée sous le mandat Piolle. Cela a permis d'avoir une meilleure visibilité du paysage culturel grenoblois, et d'élargir notre spectre d'information et d'interprétation lié à la politique culturelle. La réalisation de ces entretiens s'est tenue dans des délais très courts, au début de la période estivale qui rime avec congés longs pour certain.es, mais également dans un contexte de crise sanitaire dans lequel les personnes restaient, dans certains cas, encore méfiantes au contact des autres ou alors professionnellement très occupé.es avec la reprise mouvementée de leur activité. Par conséquent, certains entretiens imaginés à l'initial ont dû se réaliser par téléphone, ou n'ont pas pu avoir lieu, du fait de l'absence de réponse des personnes contactées. Nous avons donc dû composer avec les réponses obtenues. Cela a plus particulièrement posé un problème concernant le recueil de l'expérience des technicien.nes de la ville, étant donné que nous avons pu interroger uniquement deux personnes, bien que les technicien.nes soient les principaux.les acteur.rices de la mise en œuvre des politiques publiques. Néanmoins, les éléments recueillis et analysés suite à sept entretiens⁸ auprès de personnes intervenant de différentes manières dans le milieu culturel, ont été fondamentaux dans notre travail de compréhension. Les enquêté.es seront identifié.es dans la suite de l'écrit par des numéros allant de 1 à 7.

D'autre part, le travail de terrain a été mené à partir du recueil de données existantes, ce qui a permis d'accéder plus facilement à de la matière dans ce contexte particulier. Pour cela, nous nous sommes principalement appuyé.es sur des articles de presse (locale en majorité), mais aussi sur des articles produits par le Groupe majoritaire de l'équipe municipale (Rassemblement citoyen, de la gauche et des écologistes) et des documents réalisés par la ville de Grenoble. Cette méthode nous a permis de récolter des informations utiles liées à notre objet d'étude, et notamment des éléments constitutifs du discours politique, ce qui a permis de combler en partie l'absence d'entretien avec un.e élu.e ou membre du cabinet. De plus, ces données ont permis d'analyser l'évolution des regards sur la

⁸ Annexe 1 : Présentation des personnes interrogées

politique culturelle, et des décisions liées à cette dernière. Nous avons donc pu accumuler des pistes interprétatives, permettant d'enrichir notre réflexion.

Nous consacrerons la première partie de ce travail de recherche à venir interroger la construction par la municipalité Piolle d'un discours en matière de politique culturelle, en revenant à la fois sur le cadre dans lequel s'inscrit cette nouvelle municipalité, mais aussi sur les orientations et décisions structurantes. La deuxième partie de ce mémoire sera consacrée à la question de la mise en œuvre de la politique culturelle locale, et nous nous intéresserons à l'influence des différent.es acteur.rices et à la construction d'une gouvernance culturelle territoriale, afin de montrer les difficultés pour la municipalité à réaliser un véritable pas de côté.

Partie 1. Le défi de l'équipe Piolle : construire un discours en matière de politique culturelle

Dans cette première partie nous verrons dans un premier temps que, malgré un ensemble d'éléments constituant une base propice à l'élaboration d'une politique culturelle ambitieuse par la nouvelle équipe municipale, la réflexion a priori de celle-ci reste faible. Par la suite nous nous attacherons à montrer comment les différentes décisions sous ce premier mandat participent à la construction d'un discours innovant en matière de culture, mais aussi comment celles-ci peuvent venir contredire cette volonté de décalage. Enfin, nous étudierons la place accordée par la municipalité dans la construction de son discours, au paradigme des droits culturels, qui vient interroger les politiques traditionnelles.

Chapitre 1 : Un cadre favorable à l'émergence d'une politique culturelle grenobloise ambitieuse mais une réflexion a priori faible

Lorsque la liste d'Eric Piolle est arrivée au pouvoir, le cadre semblait propice à la construction d'un discours ambitieux et innovant en matière de politique culturelle. D'une part, la nouvelle municipalité se définit comme étant dans la continuité du laboratoire grenoblois et s'inscrit dans un territoire au maillage culturel dense et diversifié. D'autre part, l'affiliation au parti Europe Ecologie - Les Verts constitue une base importante sur laquelle la municipalité pourrait s'appuyer, étant donné que ce groupe politique propose un projet ambitieux en matière de culture. Cependant, la réflexion initiale portée par la municipalité sur les questions culturelles semble faible.

a- Une municipalité positionnée comme innovante : l'héritage du laboratoire grenoblois

Dans le programme⁹ de 2014 de la liste gagnante « Grenoble une ville pour tous, rassemblement de la gauche et des écologistes » nous pouvons remarquer que l'équipe cherche à s'appuyer sur les particularités, historiques, environnementales ou encore sociales du territoire grenoblois, et la première phrase illustre bien cela : « Grenoble n'est pas une ville comme les autres ». Dans la suite du texte, les références au « mythe de Grenoble », ville de la journée des Tuiles, de la découverte de la houille blanche, de l'innovation sociale etc., sont nombreuses. L'équipe a fortement revendiqué l'héritage d'Hubert Dubedout, ancien maire de Grenoble de 1965 à 1983, identifié comme un personnage phare du laboratoire grenoblois de la modernité, scientifique, politique, culturelle et sociale, notamment avec sa politique de promotion de la démocratie locale fondée sur une gestion efficace des services publics et de développement de la participation citoyenne (C. Ambrosino, G. Novarina, 2015). Hubert Dubedout est également réputé pour avoir impulsé une politique culturelle dynamique. Sa municipalité s'est engagée pour favoriser l'accès à la culture et a déployé un

⁹ Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes. 120 engagements pour Grenoble. In : *Grenoble une ville pour tous* [en ligne]. 2014. URL : <http://unevillepourtous.fr/le-projet/120-engagements-pour-grenoble/>

budget dans ce sens, cela a notamment permis de construire de nouveaux équipements culturels, comme la Maison de la Culture ou des bibliothèques dans les quartiers périphériques, mais aussi d'intégrer la culture comme levier de développement social, pour mener des actions dans les quartiers en difficulté (L. Vendé, 2012).

Ces références démontrent la volonté de cette liste de gauche inédite, regroupant les écologistes, le Front de gauche et des groupes citoyen.nes, de s'inscrire dans la continuité de la tradition grenobloise de laboratoire et de marquer à leur tour le territoire avec un projet innovant. Ainsi, lors de la soirée de victoire des élections municipales en 2014, Eric Piolle déclarait « *Nous avons réussi à renverser l'ordre préétabli qui nous promettait un maire choisi. Nous sommes des pionniers, nous avons inventé quelque chose de nouveau et les Grenoblois nous ont entendus* »¹⁰. Ces paroles marquent bien la volonté de cette nouvelle municipalité, première ville de France de plus de 150 000 habitants avec pour maire un écologiste, de se démarquer, notamment de la politique antérieure des socialistes, en sortant du clivage PS-UMP, ambition qui semble avoir assez bien retenti dans les médias : « Alors qu'un grand nombre d'équipes socialistes échouent à se maintenir à la tête de leur ville, le « laboratoire grenoblois » s'offre l'occasion de « réinventer la gauche ». C'est en tout cas ce que l'on peut lire dans bon nombre de grands quotidiens et hebdomadaires nationaux : la victoire du candidat écologiste aux élections municipales est présentée comme la manifestation d'un genius loci frondeur, créatif et résolument déterminé à éprouver localement ce qui, demain, pourrait advenir nationalement (Payre 2014 ; Mareschal 2014 ; Wiel 2014) »¹¹.

Une réelle ambition de s'inscrire dans la continuité de la logique du célèbre laboratoire grenoblois, et donc d'innover et d'expérimenter en matière de politique publique, était portée par la municipalité. Nous pouvons alors nous demander quelle a été la place accordée à la construction d'une politique culturelle, dans cette forte volonté de changement. D'autant plus que l'équipe municipale a hérité d'un maillage culturel dense et diversifié sur lequel

¹⁰ WIELS Jason, Municipales : Grenoble, nouveau laboratoire pour l'écologie politique, *In : Le Point* [en ligne], 31 mars 2014. URL : https://www.lepoint.fr/elections-municipales/municipales-grenoble-nouveau-laboratoire-pour-l-ecologie-politique-31-03-2014-1807550_1966.php#

¹¹ AMBROSINO Charles, NOVARINA Gilles. L'indépassable « laboratoire grenoblois » ?, *In : Métropolitiques* [en ligne]. 2 mars 2015. URL : https://www.metropolitiques.eu/spip.php?page=print&id_article=793

s'appuyer. Grenoble est une des rares villes de cette dimension à accueillir autant de structures labellisées par l'Etat, à l'image de la Maison de la Culture (MC2), du Centre Chorégraphique National (CCN2), du Magasin CNAC (Centre National d'Art Contemporain), ou encore de la Belle Electricité labellisée SMAC (Scène de Musiques Actuelles). La mairie gère aussi directement cinq équipements culturels municipaux : le réseau de bibliothèques, le théâtre municipal, le Musée de Grenoble, le Muséum et le Conservatoire. Par ailleurs, le patrimoine mobilier et bâti (plus de trente édifices sont protégés au titre des Monuments Historiques), l'importance de la Culture scientifique notamment avec la Casemate-CCSTI¹², la Cinémathèque, les Musées départementaux (Musée Dauphinois, Musée de l'Ancien Evêché etc.), les nombreuses scènes pour le spectacle vivant (Espace 600, Théâtre Prémol etc.), les festivals de grande ampleur tels que les Détours de Babel ou les Rencontres du jeune théâtre européen, mais aussi les multiples initiatives associatives, participent à la richesse culturelle du territoire. Cette forte dynamique culturelle est un avantage non négligeable pour porter une politique culturelle innovante, d'autant plus que durant la campagne la liste a recueilli de nombreux soutiens dans le milieu culturel, et plus précisément dans les milieux plus alternatifs, alors que la liste PS de Jérôme Safar était davantage soutenue par des personnalités grenobloises installées depuis longtemps telles que Jean-Claude Gallotta ou Serge Papagalli (A. Martinez, 2014).

Ainsi, cette municipalité se présente comme singulière, notamment du fait que c'est la première fois qu'un maire écologiste est à la tête d'une grande ville. Nous pouvons alors nous demander quelle a été l'influence des idées portées par Europe Ecologie - Les Verts, dans la construction d'un discours en matière culturelle.

b- La tendance verte, opportunité pour une politique culturelle ambitieuse

Grenoble étant la première grande ville de France dirigée par un écologiste, il est pertinent de se questionner sur les positions des Verts en matière de culture, pour pouvoir

¹² Centre de culture scientifique, technique et industrielle

ensuite observer dans quelle mesure celles-ci ont pu inspirer la politique culturelle grenobloise.

Nous pouvons dater le début de la participation des écologistes à la vie politique française aux années 1970, avec la première candidature d'un écologiste (René Dumont) à l'élection présidentielle de 1974, à laquelle sera succédée la participation des Verts à l'ensemble des scrutins (élections municipales, législatives, européennes, régionales et départementales)¹³. Les Verts ont plus particulièrement gagné en popularité au sein de l'opinion publique à la fin des années 90 début des années 2000, suite à l'occurrence d'événements liés aux changements climatiques ou aux conséquences environnementales importantes (crise de la vache folle, polémiques sur les OGM, accidents pétroliers...) (S. Vieillard-Coffre, 2001). « Si les représentants de l'écologie politique sont particulièrement placés sous les feux de la rampe lors de leur congrès [Congrès des Verts à Toulouse en novembre 2000 - NDLR], c'est notamment du fait de l'inquiétude d'une grande partie de la population au sujet de ces questions d'actualité environnementale. C'est en effet encore essentiellement sur ces questions que les écologistes sont jugés capables par la population de pouvoir apporter de bonnes réponses »¹⁴. Cela montre que dans les représentations collectives, les Verts ont tendance à être associés à la protection de l'environnement, alors que ces dernier.es s'appuient sur les idées de l'écologie politique, mouvement bien plus large, « qui insiste sur la prise en compte des enjeux écologiques dans l'action politique et dans l'organisation sociale »¹⁵ pour construire une société durable. Néanmoins, le temps de structuration du parti, l'absence à l'initial de positionnement à droite ou à gauche, car « *l'écologie politique n'est pas à marier* »¹⁶, sont des facteurs qui ont participé à l'affirmation de différentes positions, et à la superposition de représentations (notamment dans le cadre de stratégies locales), même si les membres du parti se réfèrent à un ensemble de croyances et de principes communs (S.

13 Wikipedia. Les Verts. In : Wikipedia [En ligne]. 2020. [Consulté le 29 juillet 2020]. Disponible sur : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Les_Verts_\(France\)#Origines](https://fr.wikipedia.org/wiki/Les_Verts_(France)#Origines)

14 VIEILLARD-COFFRE Sylvie, « Les Verts et le pouvoir. Regards géopolitiques sur les écologistes français : stratégies et représentations », Hérodote, 2001/1 (N°100), p. 120-150. DOI : 10.3917/her.100.0120. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2001-1-page-120.htm>

15 Wikipedia. Écologie politique. In : Wikipedia [En ligne]. 2020. [Consulté le 29 juillet 2020]. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89cologie_politique

16 Antoine Waechter, candidat des Verts à l'élection présidentielle de 1988

Vieillard-Coffre, 2001). Ainsi, le projet écologiste a eu du mal à être identifié (D.Allan Michaud, 2000) et les questions environnementales, semblent rester l'élément principal qui le définit.

D'autres questions de société, telle que la culture, semblent être des objets moins centraux de l'action politique des Verts. Néanmoins, « [c'est] la prise en compte par les Verts de problèmes de société (comme les sans-papiers, les problèmes des banlieues ou le statut de la Corse) [qui] leur a permis de toucher un nouveau milieu militant et sans doute aussi un électorat plus large. » (S. Vieillard-Coffre, 2001). En effet, au-delà des questions environnementales, au fil du temps, le programme d'EELV s'est construit et affirmé sur un champ d'idées plus large. Ils ont notamment pu saisir l'enjeu de la culture et présentent un programme culturel ambitieux inscrit au cœur de leur projet politique.

En 2011, la Commission nationale culture EELV a adressé un texte d'appel¹⁷ au futur bureau exécutif, intitulé « Pas de projet écologiste sans projet culturel ». Ici, les membres évoquent l'importance de considérer la culture comme un axe essentiel de la pensée écologiste, « condition sine qua non pour reconquérir la confiance des citoyens et ce vivre-ensemble ébranlé par la mondialisation culturelle. ». Fin 2011 est proposé le projet d'EELV, « Vivre mieux. *Vers la société écologique*. »¹⁸. Si les propositions énoncées sont plus frileuses que celles de la Commission, plusieurs éléments du texte d'appel sont repris, dont l'idée majeure selon laquelle « la culture est un élément consubstantiel du projet écologiste [...] [permettant] de « faire et faire changer la société » ». Iels s'appuient sur plusieurs notions dont la démocratie, la diversité, ou encore l'éducation populaire, et font référence pour cela à la Déclaration universelle pour la diversité culturelle de l'UNESCO, mais aussi à l'Agenda 21 de la culture, document novateur des politiques culturelles, qui invite à la co-construction avec les citoyen.nes et acteur.rices de la société civile. Enfin, le dernier projet Bien Vivre¹⁹

¹⁷ Commission nationale culture EELV, 2011. Pas de projet écologiste sans projet culturel. In : *Europe Ecologie - Les Verts* [En ligne]. 21 avril 2011. [Consulté le 29 juillet 2020] Disponible à l'adresse : <https://www.eelv.fr/pas-de-projet-ecologiste-sans-projet-culturel/>

¹⁸ EELV, 2011. Projet Vivre mieux, *Vers la société écologique*. In *Europe Ecologie - Les Verts* [En ligne]. Décembre 2011. [Consulté le 26 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : https://eelv.fr/wp-content/uploads/2011/12/Projet_EELV_OK_adopte_dec2011.pdf

¹⁹ EELV, 2017. Projet Bien Vivre, Troisième partie : vers un nouveau pacte social alliant autonomie, solidarités et dignité. In *Europe Ecologie - Les Verts* [En ligne]. 2017. [Consulté le 26 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.eelv.fr/bienvivre/troisieme-partie-vers-un-nouveau-pacte-social-alliant-autonomie-solidarites-et-dignite/renforcer-les-droits-actuels-des-plus-demuni-e-s-et-lutter-contre-toutes-les-discriminations/>

proposé en 2017 est d'autant plus audacieux. Les écologistes se sont saisi.es de la notion de « droits culturels », inscrite tout récemment dans la législation avec les lois NOTRe et LCAP, et les placent « au cœur de [leur] conception d'une politique culturelle durable et solidaire, facteur de liberté, d'égalité et de fraternité entre les personnes et les peuples. ». Ils souhaitent « accorder à la culture un rôle primordial dans la construction durable du « bien-vivre ensemble ». ». De plus, parmi leurs propositions centrales, on trouve celles d'instaurer une gouvernance partagée des politiques culturelles en développant les modes de concertation et de participation ; de promouvoir la diversité culturelle et la participation de tou.tes à la vie culturelle ; ou encore de favoriser la liberté de création, la mutualisation des moyens, et le développement de « tiers-lieux » pour les expérimentations artistiques.

Europe Ecologie - Les Verts présentent des positions audacieuses en matière de culture, sur lesquelles la nouvelle municipalité pourrait s'appuyer. Cependant, les échanges avec des interviewés - qui n'avaient pas spécifiquement connaissance du programme culturel construit par EELV - ont montré que le caractère écolo de la municipalité n'était pas synonyme pour autant d'une attention particulière à la question culturelle : « *Euh je pense aussi que, au niveau national je suis pas sûre que les Verts aient une pensée culturelle qui soit hyper claire. Sur d'autres sujets ils sont hyper au point, et je trouve ça top, mais sur la culture je pense qu'au niveau national ils ont pas cette pensée là, sur les différents enjeux etc. Et du coup ils avaient pas d'appui, localement ils pouvaient pas s'appuyer sur des courants nationaux.* »²⁰ explique une première enquêtée. « *Et puis il faut dire, la culture, c'est-à-dire l'artistique mais aussi les gens, en tout cas la partie artistique de la culture n'est pas au cœur du logiciel Piolle, comme il n'est globalement pas au cœur du logiciel EELV* »²¹ nous raconte un autre enquêté. Ainsi, si EELV proposent un programme culturel ambitieux, pour plusieurs interviewés cette tendance verte n'était pas forcément un élément favorable à la création d'une dynamique culturelle à l'échelle locale. Dans les faits, quel retentissement ces positions engagées d'EELV ont-elles eu dans la construction du discours en matière de culturel de cette coalition de gauches ?

²⁰ Enquêtée n°1

²¹ Enquêté n°2

c- La faiblesse de réflexion a priori sur la question culturelle

Le caractère innovant que porte la nouvelle municipalité, l'héritage du « laboratoire grenoblois », le maillage culturel dense et diversifié qui existe aujourd'hui à Grenoble et les ambitions culturelles d'EELV, sont autant de raisons qui amènent à penser que la municipalité Piolle propose un programme ambitieux en matière de culture. Cependant, nous pouvons noter à l'initial la faiblesse de la réflexion sur la question culturelle.

Même si un interviewé nous a expliqué, qu'il avait lui même, avec d'autres personnes du Comité de Campagne d'Eric Piolle, fortement « travaillé pour faire des propositions d'une politique culturelle différente de celle qui était positionnée avant dans la logique de Lang et du PS »²², à l'initial, la municipalité ne semblait pas proposer de réel projet culturel, sinon quelques orientations sur le sujet. Dans son programme de campagne, elle dédit à la culture uniquement cinq engagements sur 120, placés en fin de liste, ce qui peut témoigner d'un manque d'intérêt pour ce domaine de l'action publique. Ces engagements sont les suivants :

- 107.** Faire de la culture pour tous et partout
- 108.** Lier la politique culturelle et l'éducation populaire
- 109.** Soutenir fortement les pratiques artistiques et culturelles
- 110.** Maintenir et soutenir le réseau des quatorze bibliothèques municipales
- 111.** Garantir l'accès aux équipements et politiques culturelles dans l'agglomération

Dans ces engagements nous pouvons trouver quelques vagues échos au projet d'EELV. D'une part, avec la volonté de donner à voir de l'art partout, notamment en l'accueillant dans l'espace public pour permettre une meilleure circulation de celui-ci. D'autre part, en encourageant les pratiques artistiques et culturelles amateurs, et l'éducation à l'expression artistique, car « La culture, la création sont des leviers d'émancipation, de découverte et de remobilisation. » (Engagement 109). Nous pouvons ici faire un parallèle avec le projet d'EELV qui accorde à la culture un rôle essentiel dans la cohésion sociale et le « faire société », et qui propose de promouvoir la participation de tous.tes à la vie culturelle. Néanmoins, dans le programme grenoblois, on peut noter qu'aucune référence n'est faite à la place des artistes (leur liberté de création, leur statut...), aux droits culturels, à la diversité

²² Enquête n°4

culturelle, ou encore à une volonté d’instaurer une gouvernance partagée des politiques culturelles en proposant des dispositifs de concertation et de participation. Éléments pourtant centraux dans le projet des Verts. Cet écart entre l’idéologie des Verts et la politique culturelle imaginée par la municipalité d’Eric Piolle nous interroge.

Nous pouvons souligner ici plusieurs éléments qui viendraient expliquer la faiblesse du projet culturel grenoblois, par rapport à celui porté par le parti national. Tout d’abord, si les Verts ont réussi dès les années 2000 à entrer dans différents lieux de pouvoir, c’est la première fois qu’un maire Vert remporte les élections d’une ville de la taille de Grenoble, il n’y a donc pas encore de point de comparaison. Il faut aussi noter ici, que l’équipe est une alliance, par conséquent une part importante des membres n’est pas affiliée à EELV. Le programme s’est donc constitué à partir de cette diversité. De plus, des travaux sur les politiques publiques montrent que l’affiliation aux partis n’est pas une variable très significative dans les prises de position des élu.es ; on parle alors de faible « *party significance* ». Deuxièmement, la culture n’a sans doute pas été un sujet principal de la mise sur l’agenda. L’accent a plutôt été mis sur des thématiques centrales du projet de l’équipe Piolle, sur des actions liées à la question environnementale, Grenoble étant réputée pour être une cuvette extrêmement polluée, ou bien sur des actions œuvrant pour renouveler la démocratie locale. Enfin, il ne semble pas y avoir eu de figure politique capable de porter un projet culturel. Le choix a été de désigner une élue sur les questions culturelles, Corinne Bernard, cheffe de gare, entrée en politique en 2010 à EELV via le syndicalisme, qui n’avait qu’une faible expérience du milieu culturel. Si cette décision a pu jouer sur la faible réflexion portée sur la politique culturelle, c’est également un choix qui a été qualifié de courageux, applaudi par certain.es « *je me suis dis c’est génial que tu sois nommée parce que t’y connais rien* »²³, et pouvant témoigner d’une volonté d’apporter un regard neuf et plus neutre.

La réflexion initialement portée par la liste du Rassemblement des citoyens de la gauche et des écologistes sur les questions culturelles, est faible, malgré un cadre qui semblait plutôt propice à la construction d’une politique culturelle. Néanmoins, nous verrons que certaines décisions et positionnements pris par l’équipe municipale au cours du mandat ont participé à l’émergence d’un discours en matière de culture.

²³ Enquête n°4

Chapitre 2 : Vers une nouvelle ère culturelle ? La difficile affirmation d'un discours politique en matière de culture

C.O Jones propose une grille de lecture des politiques publiques. Il les présente comme un cycle pouvant être analysé en séquences successives, passant par la décision, la mise en œuvre puis l'évaluation. Or, la réalité des politiques publiques est plus complexe, car leur cycle est influencé par différents facteurs, elles ont donc tendance à se définir en se faisant. À Grenoble, si la réflexion initiale sur la culture reste faible, les orientations, les (non) décisions, les réactions de la municipalité, au cours du mandat, sont autant d'éléments qui ont participé à la construction d'une politique, ou tout du moins d'une image de la municipalité en matière de culture. Cet amas de décisions, parfois hautes en symboles, contradictoires, drastiques et mal comprises, ont suscité des réactions différentes. Si certain.es soulignent que la municipalité a « *essayé de faire bouger quelques lignes [en matière culturelle]* »²⁴, et qu'elle a mis un « *gros coup de pied dans la fourmilière* »²⁵, d'autres, sont plus critiques, à l'image du dramaturge Joël Pommerat qui affirme que la politique culturelle grenobloise est une « *politique qui se vante d'en être une et d'avoir de l'ambition* »²⁶. Nous verrons ici, comment ces choix ont participé à la construction d'un discours en matière de culture.

a- « Les Culture[s] » : requestionner la place de la culture

« Et moi si il y a une chose que j'ai appréciée pour cette équipe, c'est le fait de remettre en question toutes les idées reçues du monde de la culture. Ils sont arrivés avec leur regard neuf et ils sont pas partis avec des a priori en disant « ah bah l'art contemporain c'est le standard, et faut faire ça ou ça ». Ils ont vraiment rebattu les cartes avec leur regard neuf, et ils se sont pas inscrits dans un continuum de je sais pas combien d'années de gauche caviar. [...] De mon point de vue je trouve que ça a été une vraie remise en question de bah

²⁴ Enquête n°6

²⁵ Enquête n°3

²⁶ POMMERAT Joël. Grenoble, la déception de l'écologie culturelle. In : *Libération* [En ligne]. 2 juin 2016; Disponible sur : https://www.liberation.fr/debats/2016/06/02/grenoble-la-deception-de-l-ecologie-culturelle_1456879

*c'est quoi la culture aujourd'hui, et comment on fait pour que ça s'adresse à tous. »*²⁷. Ce regard porté par un des interviewés, donne l'image d'une équipe municipale qui souhaite questionner la place de la culture, par rapport à certains « standards nationaux » et par rapport à ce qui était proposé par la municipalité précédente. La structuration de la délégation aux questions culturelles et les premières orientations en matière de culture témoignent de cette volonté de se décaler, et de travailler pour une culture pour tou.tes et par tou.tes.

Comme mentionné dans la partie précédente, l'adjointe désignée pour représenter les questions culturelles, Corinne Bernard, était « amatrice » sur le sujet. Ce choix peut témoigner de la volonté d'avoir un regard plus neutre et ouvert par rapport aux standards artistiques, et une plus grande sensibilité aux différentes formes proposées, du fait d'une connaissance moins pointue du monde culturel et artistique par l'adjointe. Par ailleurs, l'équipe municipale a choisi de mettre le mot culture au pluriel dans l'intitulé de la délégation, pour parler « des Cultures », ce qui n'est pas « conventionnel » et peut témoigner d'une volonté de se démarquer. L'objectif de ce changement sémantique est d'assumer la reconnaissance des différentes cultures, qui participent toutes au maillage culturel du territoire. « *[Le « s » de culture] c'est l'alternative et l'institutionnelle, oui ; mais ça n'est pas que ça. C'est aussi ce qui n'a pas encore émergé, ce qui n'est même pas encore affiché comme alternatif. [...] C'est ça adjointe aux cultures : reconnaître l'existant et ne pas ignorer certaines parties au prétexte qu'elles seraient peu pratiquées ou marginales...* »²⁸ témoigne l'élue aux cultures. Cette dénomination, comme l'explique l'adjointe dans ce même article, permet de ne pas établir de différence entre le culturel et le socio-culturel, de valoriser et d'encourager les pratiques amateurs, et de reconnaître les cultures dans leur diversité.

Si la notion de diversité culturelle ne fait pas partie du vocabulaire de la municipalité (mais est largement mentionnée dans le programme d'EELV), ce choix y fait référence implicitement, et témoigne d'une démarche de promotion, de reconnaissance et d'accompagnement de l'expression de la diversité culturelle. La délibération n°9 du Conseil municipal du 21 juillet 2014 présente des orientations qui s'inscrivent dans cette dynamique.

²⁷ Enquête n°6

²⁸ MARTINEZ Aurélien. Corinne Bernard : « Oui, on aime la culture ! ». In : *Le Petit Bulletin* [En ligne]. 9 septembre 2014. Disponible sur : <http://www.petit-bulletin.fr/grenoble/infos-article-49152-Corinne+Bernard+++Oui++on+aime+la+culture+!++.html>

D'une part, avec le désir d'accompagner la création en « ouvrant et partageant les lieux » et en « affirmant la liberté d'expression et de programmation ». D'autre part, avec la place donnée aux habitant.es, dans l'objectif de proposer une culture pour tou.tes et par tou.tes, il s'agit de « permettre à tous d'accéder à la culture et d'aller à la rencontre de la création artistique », mais aussi de favoriser la participation à la vie culturelle et artistique en soutenant les pratiques amateurs, comme l'explique Corinne Bernard : « *Pour concrétiser modestement mais sûrement notre espoir d'une culture pour tous et par tous, nous souhaitons nous appuyer sur les professionnels de la culture comme sur les amateurs. Des politiques culturelles inclusives et citoyennes sont nécessairement portées et mises en œuvre par ce triptyque, élus, professionnels et amateurs. Nous l'avons dit déjà, le rayonnement et le prestige ne sont pas nos priorités. Si les professionnels sont nos interlocuteurs premiers et directs, et que nous avons légitime obligation de dialogue avec eux, nous voudrions renouer avec l'utopie que chaque habitant peut rencontrer la culture dans cette ville, et qu'il a, à ce titre, aussi son mot à dire sur la manière dont s'organise la culture dans la ville.* »²⁹.

En ne parlant pas de « la Culture », avec un grand « C » comme seule culture légitime, sinon en valorisant les différentes esthétiques, et en soutenant largement les pratiques amateurs et la participation des habitant.es, la municipalité semble se décaler d'une vision élitiste et réductrice de la culture, pour proposer une politique culturelle plus inclusive. Ce choix peut être interprété comme la création d'une forme d'opposition entre une culture institutionnelle, légitime et élitiste, et une culture plus populaire et amateur.

b- Proposer une politique culturelle en décalage avec les piliers traditionnels

Plusieurs décisions de la municipalité ont été analysées comme des actes d'opposition à une forme d'élitisme : la suppression de la subvention de 438 000 € accordée aux Musiciens du Louvre - un orchestre de musique classique -, la reprise en main de la gestion de deux théâtres de création (Théâtre 145 et Théâtre de Poche), ou encore la baisse de 6% des subventions accordées à la MC2. Dans une Tribune de Libération, le metteur en scène Joël Pommerat commente : « *Quand on cherche à comprendre ce que signifient en langage clair*

²⁹ SCHWEIN Céline, La participation habitante en matière de politique culturelle : exemple de la Ville de Grenoble. 2015. URL : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01307689/document>

de telles déclarations, on se rend compte que ce qui motive en partie ces décisions, qui affectent directement des établissements culturels à Grenoble, ce sont leurs actions jugées trop élitistes, c'est-à-dire « trop entre soi », ou trop « théâtrales », pas assez populaires. Le maire a, en effet, un petit souci avec « le logiciel de pensée Malraux-Lang » (comme il dit) des gens de la culture en général et du monde des arts vivants en particulier, synonyme de politique dispendieuse et élitiste. »³⁰. De même, une élue à l'opposition, Anouche Agobian, souligne que « Cette équipe a mis à mal la culture pour tous et détricoté le foyer grenoblois riche et foisonnant de structures qui se distinguaient localement mais aussi par leur rayonnement national et international. »³¹. Ces commentaires témoignent de l'interprétation donnée de la politique culturelle grenobloise, une politique qui porterait un regard plus négatif sur la culture dite « institutionnelle » jugée élitiste, et serait préoccupée davantage par la construction d'une culture « pour tous et par tous », plutôt que par le prestige des structures et compagnies locales.

Dans son discours, la municipalité semble alors dessiner une forme d'opposition dans la culture, comme l'explique une interrogée : « du coup il y a eu tout un débat entre culture amateur et culture professionnelle, de refuser l'élitisme, et en fait je pense que c'est une erreur de penser ça. [...] Et je trouve que d'avoir mis en opposition ça au début du mandat c'est vraiment dommage, parce que c'est pas pertinent pour moi comme clivage. »³². Ces paroles témoignent d'une incompréhension sur les orientations prises par la municipalité, et plus globalement sur l'image de la culture qu'elle souhaiterait porter. Elle paraît s'enfermer dans une forme d'opposition binaire, entre une culture institutionnelle légitime et une culture plus populaire portée entre autre par les amateurs. Or, Stuart Hall explique que le débat entre haute culture et culture populaire perd de son sens si on pense que la deuxième vient se substituer à la première, car « on assiste plus probablement à des transactions entre elles voire à un dépassement de la distinction et à la naissance de formes hybrides » (G. Saez).

³⁰ POMMERAT Joël. Grenoble, la déception de l'écologie culturelle. In : *Libération* [En ligne]. 2 juin 2016; Disponible sur : https://www.liberation.fr/debats/2016/06/02/grenoble-la-deception-de-l-ecologie-culturelle_1456879

³¹ AGOBIAN Anouche. Culture : le tsunami de la politique publique municipale. In : *Gre Mag* [En ligne]. Septembre 2018. Disponible sur : <https://www.gre-mag.fr/actualites/culture%E2%80%89-le-tsunami-de-la-politique-publique-municipale/>

³² Enquête n°1

Face à ces interprétations et critiques, les élu.es tentent de clarifier leur discours pour expliquer que leur politique ne s’oppose pas à l’élitisme : « *l’élitisme ça ne veut rien dire. [...] On a donc envie que la culture soit plus partagée, mais de même qualité.* »³³ commente l’adjointe aux Cultures. L’objectif est de faire vivre la culture sous toutes ses formes, c’est-à-dire en continuant d’accompagner les plus gros (par exemple les Musiciens du Louvre bénéficient encore de la mise à disposition gracieuse de locaux et de moyens de communication), tout en soutenant les initiatives locales, alternatives ou non. Dès lors, l’enjeu de la municipalité est plutôt de remettre en cause ce qui est déjà installé et de questionner les financements attribués, pour gagner en cohérence et en lisibilité dans leur projet culturel. Au début du mandat, Corinne Bernard expliquait « *On va peut-être voir qu’il y a des choses qui ont été très bien aidées jusqu’à maintenant et qui vont l’être moins, parce qu’il y a des bilans et des rapports d’activité qui nous montrent que l’argent public n’est pas forcément nécessaire sur ces activités-là. [...] Par exemple, il y a un mois, les membres d’une association sont venus dans mon bureau chercher leur subvention. Alors je leur ai demandé "pour faire quoi ?", et ils n’ont pas su quoi répondre : ce n’est plus possible !* »³⁴. Ce souhait de gain en lisibilité s’explique aussi par une volonté de se détacher de l’image du « fait du prince »³⁵ régulièrement associée à la question culturelle : « *On ne veut pas utiliser la culture à la façon copains du Parti socialiste : nous, on dit que le fait du prince, c’est fini. Par exemple, Éric Piolle ne sera pas le maire qui choisira un artiste et mettra ses œuvres dans tous les parcs et les réserves du Musée de Grenoble !* » (Petit Bulletin, 5/04/2016). Dans un autre interview, Eric Piolle précise « *On n’est pas là pour choisir la culture, et c’est peut-être ce qui était trop fait avant. L’idée est que les Grenoblois choisissent, on va les remettre au centre des débats.* » (Petit Bulletin, 9/09/2014). Nous pouvons observer une volonté de proposer quelque chose de différent en matière de culture, qui permette d’élargir l’accès et la participation à la vie culturelle. Dans ce sens, Eric Piolle explique que : « *pour moi, notre politique culturelle est à l’image de notre politique ailleurs : c’est un projet démocratique*

³³ MARTINEZ Aurélien. Eric Piolle et Corinne Bernard : « Si ça frotte, c’est peut-être qu’on est au bon endroit ». In : *Le Petit Bulletin*. [En ligne] 5 avril 2016. Disponible sur : <http://www.petit-bulletin.fr/grenoble/infos-article-54144-Eric+Piolle+et+Corinne+Bernard+++++Si+ca+frotte++c+est+peut-etre+qu+on+est+au+bon+endroit++.html>

³⁴ MARTINEZ Aurélien. Corinne Bernard : « Oui, on aime la culture ! ». In : *Le Petit Bulletin* [En ligne]. 9 septembre 2014. Disponible sur : <http://www.petit-bulletin.fr/grenoble/infos-article-49152-Corinne+Bernard+++++Oui++on+aime+la+culture+!++.html>

³⁵ Décision arbitraire d’une autorité publique (ou non), pouvant être basée sur des intérêts personnels

*d'émergence de nouveaux modèles avec une Ville qui sert de marchepied pour les projets de chacun. Et ça nécessite de fait de se trouver, de tâtonner, d'essayer... »³⁶ et « Donc forcément, ça frotte. Mais si ça frotte, c'est peut-être qu'on est au bon endroit. Il y a des nouveaux mots à trouver : peut-être qu'on ne les a pas tout de suite mais on travaille toujours » complète Corinne Bernard. Il s'agit alors pour la municipalité de reconstruire un discours en matière de politique culturelle, et de l'affirmer. Or iels s'appuient ici sur le fait que cette volonté de changement est souvent mal comprise, et qu'on leur reproche d'avoir une politique culturelle peu lisible du fait qu'iels ne s'appuient pas sur les piliers traditionnels, tel que le « logiciel Malraux-Lang » comme l'explique le maire : « *Quand on ne reprend pas les mots-valise que l'on entend tous et qui ont marqué une politique culturelle [...], on crée un vide qui demande de trouver de nouveaux mots. Quand on dit par exemple que la politique de prestige n'est pas une fin en soi, il peut y avoir une traduction en disant : regardez, ils sont contre le rayonnement.* »³⁷.*

La municipalité tente donc d'affirmer une politique qui souhaiterait faire bouger les lignes, en se dressant face à certains piliers traditionnels, notamment sur la question de la culture plus élitiste : « *quand elle a coupé les subventions aux Musiciens du Louvre, c'est courageux parce qu'elle [Corinne Bernard] s'attaquait en théorie à quelque chose d'inattaquable* »³⁸. Pour réaliser ce pas de côté, l'enjeu est de prendre des décisions qui permettent d'accompagner ce discours.

c- L'affirmation de la place du service public municipal pour la culture : l'exemple du Théâtre municipal de Grenoble

L'équipe municipale souhaite affirmer la place du service public, et notamment des équipements culturels de la Ville, pour accompagner la création, les artistes, les acteur.rices culturel.les, ou encore la participation des habitant.es à la vie culturelle. Pour cela, il s'agit de mettre à disposition des locaux et des moyens ; de favoriser la construction de ponts entre les acteur.rices culturel.les, amateur.rices ou professionnel.les ; d'accompagner les trajectoires

³⁶ Ibid

³⁷ Ibid

³⁸ Enquête n°6

culturelles de tous les publics ; ou encore d'initier la rencontre entre artistes, œuvres, publics, en ouvrant les lieux, en allant hors les murs et dans l'espace public. De plus, la Ville de Grenoble accorde de nombreuses subventions - en 2016, 118 acteurs culturels ont été subventionnés sur un total de 153 demandes (soit 77% de réponses favorables)³⁹ - et construit des projets d'établissement s'appuyant sur ces orientations, à l'image de celui du Théâtre municipal de Grenoble.

Au début du mandat, le choix a été fait de municipaliser le Tricycle, regroupement de deux théâtres de création, le Théâtre de poche et le Théâtre 145, pour les rattacher au Théâtre municipal. Dans un contexte financier difficile, la reprise en main de ces lieux était, selon la municipalité, un moyen d'assurer leur pérennité et d'affirmer leur complémentarité avec le Théâtre municipal. Dès lors, l'idée est de construire un projet artistique et culturel permettant de mettre en œuvre les grandes priorités culturelles de la Ville, et d'aller au delà de la seule fonction de diffusion, et d'étendre son champ d'activités notamment à la création. Dans un interview Corinne Bernard explique : « *des compagnies défilent dans mon bureau pour se plaindre de ne pas avoir de lieu de création, de répétition, voire de diffusion, alors que nous avons un théâtre municipal qui pourrait remplir une partie de ces missions* » (Petit Bulletin, 5/04/2016). Il y a donc un véritable enjeu à ouvrir davantage cet équipement et à mettre à la disposition des compagnies, les plateaux, les ateliers de décors et de costumes, afin de favoriser les activités de création et la diffusion artistique des compagnies locales. Ce choix de municipalisation s'inscrit dans la volonté d'affirmer le caractère public du théâtre.

Cependant, cette décision de reprendre en régie directe ces deux théâtres de création a été l'objet de différentes critiques, Joël Pommerat parle d'une reprise autoritaire de la gestion de ces théâtres. En effet, d'une part, la municipalisation des équipements peut être interprétée comme une dynamique venant prendre la place des initiatives des acteur.rices culturel.les et monopoliser les budgets dédiés à la culture. D'autre part, alors que la municipalité dit vouloir affirmer la liberté de création et de programmation et respecter le travail des professionnel.les, ce choix peut être vu comme une forme d'ingérence. C'est ce que souligne une interviewée : « *Le fait que quelque chose soit municipal fait que ça va être un outil*

³⁹ Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes. Culture : un nouveau contrat avec les acteurs culturels accompagnés par la Ville. In : *Une Ville pour tous*. [En ligne]. 3 février 2017. Disponible sur : <http://unevillepourtous.fr/2017/02/03/culture-un-nouveau-contrat-avec-les-acteurs-culturels-accompagnes-par-la-ville/>

d'application de la politique culturelle municipale, et pas un outil de créativité ou d'épanouissement pour des individus privés. Décider qu'une structure est municipale, ça veut dire qu'on va décider qu'elle est au service du développement d'une politique municipale. »⁴⁰. Elle soulève une forme d'incohérence dans le discours, avec cette remunicipalisation, qui viendrait trop encadrer la vie culturelle et artistique : « *c'est paradoxal pour une ville qui prétend être dans la collaboration, la participation, la co-construction etc. Ils font exactement l'inverse des discours qu'ils tiennent.* ». Cependant Corinne Bernard explique que : « *Le politique n'exercera aucune ingérence dans les choix artistiques* »⁴¹, il s'agit selon elle avec ce projet municipal de faciliter le soutien à la création, de trouver une forme d'équilibre dans le répertoire choisi, dans les artistes invité.es etc., tout en accordant une liberté de programmation, de création, de direction artistique aux directeurs des établissements municipaux, comme indiqué dans la délibération de 2017.

La municipalisation du théâtre peut apparaître comme une forme de prise en main sur la culture, ce qui peut être contradictoire avec les ambitions affirmées par l'équipe municipale de laisser une forme de liberté et de co-construire la politique. Cette contradiction n'est pas un cas particulier, et s'inscrit sinon dans un ensemble plus vaste, venant interroger la cohérence du discours.

d- Les contradictions du discours : des décisions drastiques pour la culture de proximité

Si la municipalité affirme vouloir favoriser la culture de proximité, avec le soutien des pratiques amateurs et de la création locale, la reconnaissance des différentes esthétiques, le souhait de la rencontre des habitant.es avec la culture, certaines décisions drastiques et portant atteinte à des symboles forts sont venues interroger ces orientations et ébranler le discours politique.

⁴⁰ Enquête n°5

⁴¹ Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes. Culture : nos réponses aux interpellations du Tricycle. In : *Une Ville pour tous*. [En ligne]. 18 décembre 2015. Disponible sur : <http://unevillepourtous.fr/2015/12/18/culture-nos-reponses-aux-interpellations-du-tricycle/>

Parmi ces décisions nous pouvons prendre l'exemple des bibliothèques. Au début du mandat, dans le cadre du Plan de sauvegarde pour les services publics locaux, la fermeture de trois bibliothèques a été annoncée, alors que l'engagement 110 du programme de campagne d'Eric Piolle affirmait vouloir « Maintenir et soutenir le réseau des quatorze bibliothèques municipales ». Cette décision porte atteinte à un symbole fort, car les bibliothèques représentent des équipements centraux dans la vie quotidienne de proximité sociale et culturelle. Aujourd'hui, 40% des plus de 15 ans se sont rendus dans une bibliothèque municipale en 2016 contre 25% en 1997⁴². Alors qu'une étude de 2008 sur la fréquentation des manifestations ou lieux culturels des français.es de 15 ans et plus au cours des 12 derniers mois⁴³ indiquait que le pourcentage de Français.es à avoir assisté à un concert de musique classique était de 7%, et celui des Français.es à avoir assisté à une pièce de théâtre jouée par des professionnel.les était de 19%.

Si cette décision a été le sujet de vives critiques, il est intéressant de noter ici que les deux technicien.nes de la Ville interrogé.es, ont plutôt défendu et justifié ce choix. L'enquêtée n°7 explique que « *[concernant] les bibliothèques il y avait les deux fermetures complètes, qui étaient pas très bien expliquées, mais qui étaient des choix qui se défendaient quand même assez, je pense. Et du coup après il y a eu tout un plan lecture pour les bibliothèques assez ambitieux* ». Et l'enquêté n°2 déclare « *Moi à aucun moment je trouve que ça a été une aberration de fermer les bibliothèques. [...] par contre derrière ou devant ça il faut qu'il y ait une ambition pour la lecture publique. Et il y a une manière de faire lecture publique aujourd'hui qui se passe hors des bibliothèques, et ça se justifie que des fois il faut fermer des bibliothèques parce qu'il y a des choses inventives à faire, ou bien il faut réinventer les bibliothèques et ce que finalement il a été fait avec l'Alliance, mais ils ont été d'une maladresse monumentale. D'abord parce qu'ils touchaient à un symbole et ils s'en sont peut être pas rendu compte, et ils étaient en droit de le faire, mais il fallait le faire dans un contexte où il fallait expliquer les choses. Il fallait pas dire que c'était une mesure d'économie, ça économise que dalle, ça n'a aucun intérêt.* ». Ces remarques témoignent d'une maladresse communicationnelle de la part de l'élue et du maire, participant à l'observation de contradictions dans le discours de la municipalité. D'un côté, la rhétorique

⁴² Enquête sur les « Publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016 », Ministère de la Culture, 2017

⁴³ MCC - DEPS (Pratiques culturelles des Français à l'heure du numérique - 2008) / DGCA

adoptée pour défendre leur décision est osée et peut être vue comme provocante, en affirmant dans une interview du Petit Bulletin de 2016 que « *Si ça frotte, c'est peut-être qu'on est au bon endroit* ». D'un autre côté, iels ont avant tout présenté ce choix comme une mesure économique, et n'ont pas mis l'accent sur leurs ambitions potentielles en matière de lecture publique, et sur la nécessité de proposer de nouveaux modèles de bibliothèques. Or, l'équipe a su rebondir sur ce sujet et regagner en cohérence par rapport à son discours en proposant un projet pour la lecture publique : le « Plan Lecture », et un nouveau projet pour la bibliothèque Alliance qui, à l'initial, devait être fermée. L'ambition donnée à ce lieu est d'apporter une nouvelle dynamique à la lecture publique, en affirmant tant le caractère de consultation et de prêt de documents des bibliothèques, que celui d'être « un espace de rencontre, d'échange, de créativité et de convivialité mis à disposition de tous »⁴⁴. De plus, ce projet possède une dimension participative, l'idée est que les usagers soient impliqués au cœur de la vie de cette nouvelle bibliothèque, pour cela, un comité d'usagers a notamment été mis en place.

Par ailleurs, d'autres décisions de la municipalité portent atteinte à la culture de proximité, à la culture pour tous.tes et partout. Plusieurs festivals de quartier ont subi de fortes baisses dans leurs subventions, ce qui a eu pour conséquences de mettre en péril ces événements voire dans certains cas de les annuler (Le Postillon, avril/mai 2015, n°30), tels que le Festival Mistral Courant d'Airs, le festival Quartiers Libres à la Villeneuve, deux festivals ancrés dans des quartiers identifiés « Politique de la Ville ». De plus, la Régie 2C, qui gérait la Chaufferie et le Ciel, deux équipements destinés aux musiques actuelles, a également été liquidée sous le premier mandat d'Eric Piolle⁴⁵. Ces salles avaient vocation à favoriser la création, la diffusion, mais aussi à faire vivre culturellement les quartiers, notamment Abbaye-Jouhaux, quartier classé Politique de la Ville, dans lequel se situe la Chaufferie. Ce choix de renoncer à l'exploitation de la Régie en tant que service public, a été contraint, entre autre, du fait du désengagement de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), qui a baissé ses subventions de 80 000 € à 30 000 €. En difficultés financières, la ville a fait le choix de ne pas sauver ces lieux, sachant que la Chaufferie a vu son activité fortement diminuer depuis

⁴⁴ Ville de Grenoble. Dossier de Presse Ouverture de la bibliothèque Alliance. URL : https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/89/562_635_Ouverture-bibliotheque-Alliance.pdf

⁴⁵ Bureau du conseil municipal. Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 23 mai 2016. URL : https://www.grenoble.fr/cms_viewFile.php?idtf=7045&path=CR-23-mai-2016.pdf

2013, en accueillant seulement une dizaine de manifestations par an, contre une quarantaine entre 2011 et 2013. La nouvelle municipalité n'a donc pas souhaité impulser une dynamique politique pour faire revivre culturellement ces lieux dans une mission de service public, choix politique qui ne s'inscrit pas dans la même logique que celle du Théâtre municipal.

Si certaines décisions politiques de la municipalité témoignent du souhait de porter une politique culturelle innovante, différentes décisions portant atteinte à des symboles forts, ont heurté l'opinion et le monde culturel. Cela a pu jouer sur la cohérence du discours en matière culturelle, d'autant plus qu'en parallèle de ces décisions, la municipalité a fait le choix d'accompagner ou de créer de nouveaux grands événements à l'image du Street-Art Fest, et de la Fête des Tuiles. Ainsi, malgré les tentatives d'affirmation de certaines orientations, la ligne politique en matière culturelle semble instable et mal affirmée, comme le souligne Anouche Agobian, conseillère municipale à l'opposition : « *De décisions brutales en choix inefficaces et coûteux, à l'opposé des engagements pris auprès des Grenoblois, l'échec de la politique culturelle de la municipalité est patent.* »⁴⁶. De même, la majorité des interviewés auprès desquels nous avons réalisé des entretiens, soulignent un manque d'intérêt du maire et de son équipe pour les questions culturelles : « *Moi mon analyse c'est qu'Eric Piolle c'était pas son sujet [la culture], donc c'était pas sa priorité à lui et pas la priorité de son équipe. [...] Donc en fait, très concrètement, je pense qu'Eric Piolle se fout du socio-culturel ou du culturel* »⁴⁷; « *Piolle s'en fout, il comprend pas l'enjeu qu'il y a à avoir une politique culturelle.* »⁴⁸. Dans cette difficulté à porter un discours culturel ambitieux, nous pouvons alors nous demander quelle a été la place accordée à la question des droits culturels, élément central du programme d'EELV.

⁴⁶ <http://www.gre-mag.fr/actualites/culture%E2%80%89-le-tsunami-de-la-politique-publique-municipale/>

⁴⁷ Enquête n°3

⁴⁸ Enquête n°4

Chapitre 3 : Les droits culturels, une opportunité ratée ?

Si la notion de droits culturels trouve une place dans le débat public actuel, elle n'est pas nouvelle pour autant. En effet, elle est inscrite à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 : « Toute personne [...] est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité ». Aujourd'hui, ils gagnent en visibilité, viennent interroger les politiques culturelles qui s'essouffent, et des acteur.rice.s s'emparent de cette notion pour l'intégrer à leur champ d'action. Il est alors intéressant de s'interroger sur la place que la municipalité grenobloise a accordée aux droits culturels pour construire sa politique, dans un contexte national et international qui reconnaît ces droits. Si l'équipe municipale n'a, à proprement parlé, pas mentionné les droits culturels, pour autant la notion semble avoir gravité autour du mandat notamment avec la présence du Forum des Lucioles qui a travaillé sur cette notion.

Nous entendons ici les droits culturels comme un ensemble de droits visant à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité » (Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2007)⁴⁹.

a- Les droits culturels, droits de l'homme fondamentaux, venant interroger les politiques culturelles

Comme évoqué plus haut, le principe des droits culturels est ancien. Une série de textes internationaux consacrés aux droits humains font référence à cette notion et constituent de véritables repères en la matière. Au-delà de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, nous pouvons citer le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels adopté en 1966, ou encore la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle de 2001 qui présente les droits culturels comme un cadre propice à la diversité culturelle, idée réaffirmée en 2005 avec la Convention sur la protection et la

⁴⁹ Disponible sur : <https://droitsculturels.org/ressources/wp-content/uploads/sites/2/2012/07/DeclarationFribourg.pdf>

promotion de la diversité des expressions culturelles. Ces instruments internationaux, signés et/ou ratifiés par de nombreux pays dont la France, constituent un fond intéressant pour définir ce que sont les droits culturels, et participent à leur affirmation.

Parallèlement, des militant.es ont également mené une réflexion sur les droits culturels. On peut ici mentionner la « Déclaration de Fribourg », texte issu de la « société civile » qui s'appuie sur les travaux menés par les membres du Groupe de Fribourg. Adopté en 2007, ce texte offre de nouvelles perspectives sur le sujet, il revient sur les différents droits culturels reconnus par les textes internationaux et apporte des définitions aux concepts périphériques de la notion. De plus, on peut également citer l'Agenda 21 de la culture, un document de référence sur les politiques culturelles locales conçu par l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). Ce programme d'actions apporte de nouvelles perspectives pour les politiques culturelles, et les droits culturels constituent un axe central de leur projet qui aspire à la reconnaissance de la diversité culturelle, au développement de la participation, ou encore à la prise en compte des artistes et des habitants.

Si les droits culturels et les idées qui les entourent semblent gagner du terrain, Christelle Blouët souligne, en s'appuyant sur la conception de l'Agenda 21, que « Cette vision de la culture, étendue au-delà de la culture savante, trouve difficilement sa place dans le modèle français, qui a toujours préféré réserver cette vision à ses relations internationales, en l'ignorant le plus souvent au sein de ses propres frontières. »⁵⁰. En effet, malgré les multiples instruments internationaux relatifs aux droits culturels et les diverses réflexions menées sur l'évolution des politiques culturelles, en considérant ce nouveau paradigme, « Nombreux sont ceux [en France] qui restent obstinément dans la défense et le développement du modèle de démocratisation culturelle »⁵¹. Ce n'est que tardivement que la notion de droits culturels est apparue plus concrètement dans le discours français avec le passage des lois NOTRe en 2015 et LCAP en 2016.

⁵⁰ BLOUËT Christelle, « L'agenda 21 de la culture en France : quelle valeur ajoutée pour les politiques culturelles ? », L'Observatoire, 2008/2 (N° 34), p. 55-58. DOI : 10.3917/lobs.034.0055. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2008-2-page-55.htm>

⁵¹ Ibid

b- Les droits culturels, une notion récemment saisie par l'État français, pouvant trouver sa place à Grenoble

La notion de droits culturels a été introduite dans deux lois françaises. Dans la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation de la République (NOTRe) à l'article 103 : « *La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.* ». Puis, dans la loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP), à l'article 3, qui vient réaffirmer cette notion.

L'introduction des droits culturels dans la loi NOTRe trouve à son origine la lutte de plusieurs sénatrices, dont une sénatrice EELV, Marie-Christine Blandin. Pour ce groupe, la reconnaissance des droits culturels représente l'étape supérieure dans l'évolution des politiques culturelles, après les débats sur la décentralisation, puis la démocratisation culturelle, dans un contexte de mutations territoriales (Entretien réalisé par l'Observatoire des Politiques Culturelles avec Marie-Christine Blandin, Catherine Morin-Desailly, Sylvie Robert et Catherine Tasaca, 2017)⁵². L'intégration de ce principe est un moyen d'être vigilant.es à l'égale dignité de chacun.e, de favoriser la participation des habitant.es à la vie artistique et culturelle, ou encore de réaffirmer la place de la culture dans le développement humain, mais plus globalement c'est aussi un outil permettant de redonner une dynamique nationale et locale aux politiques culturelles publiques qui ont tendance à s'affaiblir (J.P Saez, 2017).

En consacrant les droits culturels, ces lois apportent un cadre normatif participant à la définition du sens de l'action publique en matière culturelle. Désormais l'action des collectivités territoriales et de l'État doit veiller à tout moment au respect de ces droits, tels qu'ils sont formulés dans la Convention de 2005. Cependant, nous devons noter ici que ces lois ne formulent pas d'objectifs opérationnels ni d'actions à réaliser pour atteindre cette norme, par conséquent, il est difficile d'imaginer des perspectives pratiques. Pour Emmanuel

⁵² PIGNOT Lisa, SAEZ Jean-Pierre, « Les droits culturels consacrés par la loi : et après ? », *L'Observatoire*, 2017/1 (N° 49), p. 9-14. DOI : 10.3917/lobs.049.0009. URL : <https://www-cairn-info.iepnomade-2.grenet.fr/revue-l-observatoire-2017-1-page-9.htm>

Négrier⁵³, deux scénarios pourraient se dessiner suite à la mention des droits culturels dans la loi, soit c'est un exercice purement rhétorique, soit c'est un moyen d'ouvrir le débat sur les politiques culturelles, avec des élus qui s'empareraient de la notion. En effet, si les lois fixent une norme pour la politique culturelle et demandent une forme de responsabilité de la part des collectivités, en réalité, leur action dépend de la traduction que chacune donnera de ces lois. Cela nous amène à un autre point, celui-ci étant que ces deux références aux droits culturels dans la loi ne peuvent pas à elles seules induire mécaniquement des changements dans l'action publique (P. Teillet, 2017). En s'appuyant sur l'Advocacy Coalition Framework de Paul A. Sabetier, Philippe Teillet explique dans son article⁵⁴ que les évolutions de l'action publique s'inscrivent dans le temps, et dépendent de coalitions d'acteur.rices qui « partagent un ensemble de croyances normatives et de perceptions du monde »⁵⁵ qu'ils et elles vont essayer de traduire en une politique publique. Dans notre cas, les droits culturels pourront produire des impacts sur les politiques publiques une fois que la vision dominante de l'action publique en matière culturelle sera dépassée par celle qui vient la remettre en cause, ce qui dépend d'un long jeu de coalitions d'acteur.rices. Car en effet, si d'une part, certain.es s'emparent de la notion, à l'instar de Réseau Culture 21, qui a initié avec l'IIEDH (L'Institut Interdisciplinaire d'Ethique et des Droits de l'Homme) la démarche Paideia 4D+ d'observation et d'évaluation des politiques publiques au regard des droits culturels, impliquant initialement quatre départements français et aujourd'hui une dizaine. D'autre part, des cercles d'acteur.rices restent plus méfiants et réticents face à ce concept qui chamboule la manière de concevoir les politiques culturelles. Effectivement, la crainte que ces droits soient opposables, ou encore la nécessaire adaptation de l'action publique sont autant de raisons qui ont pu amener certain.es à considérer cette nouvelle législation davantage comme une contrainte que comme une opportunité.

Ainsi, l'introduction des droits culturels dans la loi ne semble pas être en mesure de proposer une unique trajectoire, mais amène sinon à penser plusieurs degrés de changement,

⁵³ GIRARD Hélène. Loi NOTRe et politiques culturelles : les analyses du politologue Emmanuel Négrier. In : *La Gazette des Communes* [en ligne]. 24 juillet 2015 [Consulté le 10 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.lagazettedescommunes.com/381313/loi-notre-et-politiques-culturelles-les-analyses-du-politologue-emmanuel-negrier-avignon2015/>

⁵⁴ TEILLET Philippe, « Ce que les droits culturels f(er)ont aux politiques culturelles », *L'Observatoire*, 2017/1 (N° 49), p. 20-24. DOI : 10.3917/lobs.049.0020. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2017-1-page-20.htm>

⁵⁵ Ibid

notamment d'un territoire à l'autre, et à imaginer différents scénarios (P. Teillet, 2017) : du plus faible opérant simplement un changement au niveau du discours sans modifier l'action publique, au plus radical qui entrainerait un véritable décentrement de la politique culturelle vers les droits culturels.

Compte-tenu de ce contexte global, il semble alors intéressant de s'interroger sur l'écho qu'ont pu avoir les droits culturels à Grenoble. De prime abord il semble que ce principe puisse trouver un point d'ancrage favorable dans les idées de la municipalité Piolle, et que celle-ci puisse en faire un axe fort de sa politique culturelle. A la fois de par leur volonté de soutenir les différentes formes d'expression artistique et culturelle, et la place donnée à la participation et aux pratiques amateurs. Et à la fois du fait de la place donnée par les Verts aux droits culturels. À cela s'ajoute également la présence du Forum des Lucioles à Grenoble, groupe de la société civile désireux d'entreprendre un travail sur les politiques culturelles à l'échelle de l'air urbaine de la Métropole grenobloise, et qui s'est fortement intéressé à cette question. Pour autant, la notion de droits culturels ne fait pas partie du vocabulaire de l'équipe municipale, et il semble que cette dernière se soit peu emparée de cette notion pour construire sa politique culturelle. L'enquête n°2 voit ici ce que nous pourrions formuler comme une « opportunité ratée » de la municipalité dans sa capacité à se saisir de la question des droits culturels : « *Ils ont globalement foiré leur mandat en matière de culture, et d'autant plus qu'il y a aujourd'hui dans le possible renouvellement des politiques culturelles un endroit qui est totalement compatible avec Piolle. [...] Mais le piollisme n'a pas encore creusé sa dimension culturelle, et elle existe et lui tend les bras, elle est pas loin de la question des droits culturels, sur la question de décaler l'habitant par rapport au truc, c'est-à-dire décaler le lieu, l'équipement culturel par rapport à ses missions uniquement d'offre culturelle de programmation et autre, euh. Le mandat précédent ils avaient ça en tête et ils ont pas eu assez le temps de le triturer.* ». Il s'agit dès lors de nous questionner sur les raisons de cette « opportunité ratée », et de comprendre pourquoi les droits culturels n'ont pas été davantage présents dans le discours politique de la municipalité Piolle.

c- Le Forum des Lucioles acteur grenoblois ressource sur la question des droits culturels, vers la désolidarisation interne et externe

Nous évoquons plus haut les nécessaires coalitions d'acteurs, pour permettre d'engager des changements en terme d'action publique. À Grenoble, le Forum des Lucioles a été porté par plusieurs personnalités partageant un ensemble de croyances sur les questions culturelles, et plus particulièrement sur le paradigme des droits culturels. Il semble donc ne pas avoir été un groupe social insignifiant.

L'intention des Lucioles est de « contribuer, en liaison avec d'autres démarches, à la co-construction d'une politique culturelle de la métropole grenobloise. »⁵⁶, pour cela l'idée était de créer les conditions d'un espace de dialogue, permettant l'expression des acteurs culturels, des artistes, des citoyens etc., afin d'engager un travail sur les perspectives et les conditions d'un changement des politiques culturelles sur le territoire. Dans leur texte d'appel de juin 2015⁵⁷, nous pouvons voir que les Lucioles accordent une place particulière à la question des droits culturels qui est devenu un thème central de leur réflexion. En effet, un des membres du Forum explique que « l'énergie a beaucoup été mise sur les droits culturels pendant 2 ans, et à un moment donné, les Lucioles se sont définies, comme l'endroit à Grenoble où se discutait la dimension des droits culturels. »⁵⁸. Le groupe s'est fortement saisi du paradigme, en organisant différentes rencontres sur la thématique (Les cinq derniers Forum sur les huit organisés avaient pour sujet les droits culturels), lors desquelles des grands noms des droits culturels sont venus intervenir : Luc Carton, Jean-Michel Lucas, Patrice Meyer-Bisch. En invitant ces personnalités, « Le Forum des Lucioles se donnait le moyen de passer d'une interrogation relative à des modalités d'accès à la culture à celle des droits de la personne dans sa participation à une culture vivante et contemporaine. »⁵⁹ relate Jean Caune,

⁵⁶ Forum des Lucioles. Les Lucioles ?. In : *Forum des Lucioles* [en ligne] [Consulté le 10 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://forumdeslucioles.wixsite.com/lucioles/lucioles>

⁵⁷ Forum des Lucioles. Diversité culturelle, Droits culturels, Inscription dans les territoires. In : *Forum des Lucioles [En ligne]*. Juin 2015. [Consulté le 7 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://forumdeslucioles.wixsite.com/lucioles/texte-d-appel>

⁵⁸ Enquête n°2

⁵⁹ CAUNE Jean, « *Le Forum des Lucioles : un espace de débat sur les droits culturels* », *L'Observatoire*, 2017/1 (N° 49), p. 74-75. DOI : 10.3917/lobs.049.0074. URL : <https://www-cairn-info.iepnomade-2.grenet.fr/revue-l-observatoire-2017-1-page-74.htm>

membre fondateur du Forum des Lucioles. Ces rencontres, qui ont réuni jusqu'à 50 personnes selon un interviewé membre du Forum, avaient vocation à être des temps de formation, et de travail collectif pour s'interroger sur l'émergence de ce paradigme et ses impacts. Ainsi, le Forum des Lucioles a pu ouvrir un espace de dialogue sur les droits culturels et apporter de nombreuses ressources, tout du moins théoriques, sur le sujet. Quel écho ce travail a-t-il eu à Grenoble, chez la municipalité, les acteur.rices du monde culturel, ou encore les citoyens ?

Tout d'abord, revenons sur la création du Forum. Celui-ci s'est créé en 2015, en réaction aux premières actions de la municipalité jugées insatisfaisantes, sous l'initiative de deux personnes qui avaient participé au Comité de campagne d'Eric Piolle. Une fois l'équipe municipale en place, ces deux militants ont rapidement été déçus par les orientations et les décisions prises par l'adjointe aux Cultures : « *Tout le travail qu'on avait fait, en amont pour dire voilà ce qu'on recommande de faire, balayé. Et elle a commencé à tailler des croupières culturelles. [...]. Donc au bout de 6 mois de ça avec Jean on se dit c'est pas possible, putain, et donc on a créé le Forum des Lucioles* ». Nous pouvons donc constater une forme de passif entre certains membres des Lucioles et l'équipe municipale, ce qui n'a pas favorisé l'émergence d'un travail en synergie : « *Non, il [Le Forum] s'est même pas inscrit en parallèle, ni contre, on s'est pas opposés à la politique de Corinne, on en avait rien à foutre, on était absolument désolidarisés de ça.* »⁶⁰. Cependant, un autre membre souligne que lors de la venue de L. Carton, JM. Lucas et P. Meyer-Bisch « *là on avait des gens de la Ville qui sont venus à la fois techniciens et élus. Euh on avait des complicités techniques, c'était l'arrivée de Marie [Le Moal, conseillère culture au cabinet du Maire], on avait des complicités intérieures, et on pouvait se dire, on était à mi-mandat, et il y avait du temps pour encore réinventer des choses, mais ouais, on va dire que les jeux de personne, on pas tout bousillé, mais on rendu les choses pas facile.* »⁶¹. Si les liens n'étaient pas inexistantes entre la Ville et le Forum des Lucioles, les relations interpersonnelles, entre autre, semblent avoir participé à leur essoufflement, car, lorsque nous avons interrogé une technicienne de la Ville arrivée en 2017 sur le Forum des Lucioles, celle-ci a répondu : « *Alors moi j'en ai entendu parler, parce que je crois qu'ils se réunissaient pas mal mais avant que j'arrive, et depuis que*

⁶⁰ Ibid

⁶¹ Enquête n°2

je suis là ça vivote mais on n'a plus été sollicités par exemple.»⁶². Cela montre que les interactions étaient quasiment inexistantes sur la fin du mandat, et que la municipalité ne s'est pas appuyée sur ce groupe.

Cet essoufflement des relations peut également s'expliquer par un épuisement plus global des Lucioles : *« à un moment donné elles se sont épuisées elles même, et sans s'être déchirées, ça a manqué, à un moment donné de complicité et d'écho, parce que voilà quand on a fait ce truc avec plein de gens, puis ce truc avec l'agglo qui était bien réussi, et puis des trucs... Mais ça faisait pas boule de neige, ça capitalisait pas, on avait l'impression de resservir un peu la même chose. »⁶³. En effet, si le Forum des Lucioles se voulait un acte de réflexion et de formation, son travail semble ne pas avoir trouvé un écho suffisant auprès des artistes et des acteur.rices culturel.les : *« Ils ont participé, mais un peu comme des consommateurs »⁶⁴. Nous pouvons proposer ici deux hypothèses aux difficultés à faire essaimer plus concrètement le travail du Forum des Lucioles sur la question des droits culturels. D'une part, cette réticence peut s'expliquer par la composition du Forum. Celui-ci est principalement animé par un petit noyau de 6-7 personnes, du milieu militant grenoblois et travaillant sur les questions culturelles depuis longtemps, caractérisées comme *« des profils assez forts, qui sont potentiellement des personnalités assez clivantes. Tout le monde n'a pas envie de bosser avec Henri [Touati], Jean [Caune], Alain [Manac'h] ... »⁶⁵. Une intermittente grenobloise témoigne : *« J'ai vu que c'était surtout des vieux messieurs blancs, presque retraités de la culture, et en fait cela aussi c'est des apparatchiks de la culture, et faut qu'ils arrêtent, qu'ils laissent la place aux jeunes, à la diversité, aux nouveaux projets. »⁶⁶. Il semble donc y avoir une forme de réticence à suivre le Forum dans son travail, ce qu'un membre des Lucioles souligne *« du côté des artistes comme du côté des équipements culturels, il y avait le contrepoids de la défiance [vis-à-vis des] [...] Lucioles, c'était putain ils vont quand même pas nous entrainer dans un truc où on a pas envie d'aller. »⁶⁷. D'autre*****

⁶² Enquête n°7

⁶³ Enquête n°2

⁶⁴ Enquête n°4

⁶⁵ Enquête n°2

⁶⁶ Enquête n°1

⁶⁷ Ibid

part, cette réticence peut également s'expliquer par une méfiance plus globale de certain.es acteur.rices culturel.les et artistes concernant la question des droits culturels : « *Les artistes pareil quoi, ils font la première matinée, en disant ce qui est important c'est d'aller dans les cités machin, les gens doivent être pris pour ce qu'ils sont, arrêtons de les considérer machin. Voilà, ils déroulent le tapis. Et deuxième partie de l'après-midi c'est, donc on a vu ce matin que machin, donc on va pouvoir... Ah ouais mais non attention à pas remettre en cause notre liberté de création, nos moyens machin, et c'est systématique.* »⁶⁸. En effet, plus généralement, on observe que les artistes, et les acteur.rices culturel.les n'ont pas toujours bien accueilli la référence aux droits culturels, à l'image du SYNDEAC, le syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (réputé selon un des enquêtés comme le syndicat des scènes nationales qui défend une forme d'excellence artistique). Dans un entretien⁶⁹, la présidente du SYNDEAC, Madeleine Louarn, explique ses réticences quant à l'entrée, dans la législation, de la notion de droits culturels. Elle souligne un risque de relativisme culturel, mais aussi « *une volonté de contrôle démocratique de la politique publique, pouvant poser des problèmes d'ingérence ou de conflit avec la liberté de programmation [et de création]* ». Parallèlement le SYNAVI, le syndicat national des arts vivants, interprète bien différemment l'entrée des droits culturels dans la législation, iels ne voient pas ici une barrière à la liberté de création artistique, sinon un moyen de favoriser la discussion, d'assurer le devoir de confrontation et de dialogue des libertés artistiques permettant de faire humanité ensemble. Pour eux, les droits culturels reconnaissent le potentiel de création de toute personne, sans dire pour autant que tous le monde est artiste et donc sans remettre en cause la place des professionnel.les.

Les droits culturels demeurent un sujet encore délicat, pas toujours bien compris, et la municipalité ne semble donc pas explicitement s'en être emparée, même si la présence du Forum aurait pu être un élément favorable à ce qu'elle le fasse, car cela aurait pu également la mettre en porte-à-faux car : « *redémarrer trop aux droits culturels, c'est potentiellement se mettre à dos une partie des artistes, car il savent qu'il peut y avoir des transferts de moyen,*

⁶⁸ Enquête n°2

⁶⁹ GUILLON Vincent, Entretien avec Madeleine Louarn « L'art en régime démocratique : divergences d'interprétation », L'Observatoire, 2017/1 (N° 49), p. 76-77. DOI : 10.3917/lobs.049.0076.

ils savent que voilà, ils se méfient du relativisme culturel. »⁷⁰. Alors en définitif, quelle place a été donnée par la municipalité aux droits culturels ?

d- Des droits culturels non énoncés à Grenoble ?

En interrogeant un interviewé sur les raisons pour lesquelles la municipalité n'aurait pas réussi à approcher la question culturelle avec le prisme des droits culturels, celui-ci a répondu catégoriquement : « *Parce que ça les intéresse pas, ils ont rien compris à la question »⁷¹.*

Nous ne trouvons de référence aux droits culturels ni dans le programme de campagne de 2014, ni dans les orientations des délibérations de 2014 et 2017, ni dans des discours politiques. La seule mention que nous avons trouvé de ce paradigme est dans une réponse⁷² de deux élus grenoblois, Olivier Bertrand et Pierre Mériaux, à la Tribune de Joël Pommerat, dans laquelle ils couronnent leur propos comme suit : « *nous continuons d'innover [...], de pousser les acteurs à mutualiser les ressources, de baisser les tarifs pour les jeunes, de vouloir soutenir tous les acteurs, pros comme amateurs, et toutes les esthétiques pour permettre aux grenoblois d'exercer leurs droits culturels... ».*

Ainsi, les droits culturels ne s'inscrivent pas à proprement parler dans les orientations politiques de l'équipe municipale, bien que ce paradigme porte l'ambition de renforcer la participation, axe fort de la municipalité. Cependant une technicienne de la Direction des Affaires Culturelles (DAC) souligne : « *l'élue aux cultures Corinne Bernard c'est pas une notion dont elle s'est saisie, bien qu'elle était sensible à ce que ça pouvait vouloir dire, mais les droits culturels en tant que tel c'est pas quelque chose qu'on a voulu nommer. [...] Mais ouais je pense qu'il y a pu y avoir des dynamiques proches de ça, mais que c'est pas quelque chose qu'on a nommé formellement comme ça. »⁷³ Cela nous amène alors à penser que les*

⁷⁰ Enquête n°2

⁷¹ Enquête n°4

⁷² BERTRAND Olivier et MÉRIAUX Pierre. Grenoble ; déception de l'écologie culturelle ? Stop au bashing !. In : *Go Citoyenneté* [en ligne]. 7 juin 2016. [Consulté le 11 août 2020]. Disponible sur : <http://go-citoyennete.fr/?p=3078>

⁷³ Enquête n°7

droits culturels n'ont pas été totalement absents du mandat, et que de part et d'autre, certaines actions culturelles ont pu s'inscrire dans un esprit proche des droits culturels, sans pour autant les nommer comme tel, on peut ici penser à la Fête des Tuiles, ou au travail autour des pratiques amateurs. Par exemple, le directeur de la Maison des Habitants interrogé, déclare que « *par ailleurs, on fait des droits culturels toute la journée à la MDH, et on le fait d'autant plus aisément qu'on ne dit pas qu'on fait des droits culturels, on est jamais aussi bien servi que lorsqu'on se nomme pas.* »⁷⁴. Cette même personne qui a une connaissance, un attrait, mais aussi une expérience professionnelle liée à cette notion, souligne que finalement, les droits culturels peuvent être un peu partout dans l'action culturelle portée par les agents, sans pour autant qu'ils soient nommés comme tel. Bien entendu, la prise en compte des droits culturels dans ces actions, étant donné que les technicien.nes n'ont pas de commande politique, dépend de la culture métier de chaque agent.e et de leur expérience individuelle : « *Ils s'en emparent pas politiquement, ils ont pas la commande politique de le faire. Certains l'ont approché, d'autres s'en méfient. Après ça dépend vraiment des collègues, c'est une question d'individus.* ». Ainsi, si certain.es sont sensibles au paradigme et tentent de l'intégrer à leur travail, d'autres sont peu touchés par celui-ci, à l'image du Directeur des Affaires Culturelles, comme nous l'explique les deux technicien.nes interrogé.es : « *Mais pour faire clair, le directeur de la culture actuel il passe complètement à travers, je sais même pas s'il sait de quoi il s'agit. S'il savait je pense qu'il dirait, on a mieux à faire, quoi !* » nous explique le premier, tandis que la deuxième explique que la conception de la culture portée par celui-ci ne semble pas s'accorder avec les idées des droits culturels. Par conséquent le DAC, qui est chargé de créer une forme de cohérence au sein de la direction et qui retranscrit les orientations politiques, ne semble pas porter auprès de ses 450 agents des directions infusées des droits culturels. Ainsi, même si on peut observer des références implicites aux droits culturels dans les actions de la Ville, pour que les droits culturels fassent partie intégrante de la politique culturelle grenobloise, il est nécessaire que les intentions soient portées politiquement, comme le souligne un technicien : « *Nous techniquement, techniciens on serait prêt, si les élus relayaient ça [les droits culturels]* », mais « *à un moment donné il faut aussi savoir étayer et nommer les choses, voilà ce qu'on veut faire, faut qu'il y ait des*

⁷⁴ Enquête n°2

intentions derrière »⁷⁵. Or, lors de ce premier mandat, la municipalité ne s'est pas saisie de ce paradigme, peut-être par manque d'intérêt ou peur de s'engager sur un terrain glissant.

Le cheminement de la municipalité que nous venons de présenter, permet de montrer les opportunités de cette dernière pour construire un discours ambitieux en matière de culture, ainsi que les difficultés et les contradictions dans l'affirmation d'une politique culturelle en décalage. L'opportunité ratée pour se saisir des droits culturels vient illustrer les limites de la municipalité à réaliser à porter un discours innovant. En effet, « L'idée de droits culturels vient aussi conforter des acteurs dans leur positionnement lorsqu'ils tentent de sortir des sentiers battus »⁷⁶ et c'est également un moyen de faire place à de nouvelles pratiques. Se saisir de la notion aurait donc pu permettre d'affirmer une dynamique de changement. Nous nous intéresserons donc dans une deuxième partie à la question de la mise en œuvre de la politique culturelle grenobloise, afin de comprendre les difficultés à réaliser un pas de côté.

⁷⁵ Ibid

⁷⁶ SAEZ Jean-Pierre, « Les dessous des droits culturels », L'Observatoire, 2017/1 (N° 49), p. 4-8. DOI : 10.3917/lobs.049.0004.

Partie 2. La mise en œuvre de la politique culturelle locale : l'influence des différent.es acteur.rices et la construction d'une gouvernance culturelle territoriale, le difficile pas de côté

Dans cette deuxième partie nous traiterons dans un premier temps les difficultés à co-construire une politique culturelle avec les acteur.rices culturel.les, puis nous nous intéresserons aux rapports de forces entre les différents acteur.rices avec lesquels la municipalité doit composer pour construire une gouvernance culturelle territoriale. Enfin, nous nous attacherons aux particularités du modèle de l'équipe d'Eric Piolle et montrerons en quoi celui-ci s'appuie fortement sur la territorialisation.

Chapitre 4 : Les promesses participatives déçues : l'instauration chaotique d'un dialogue avec les acteur.rices artistiques et culturel.les

Eric Piolle et son équipe portent de fortes ambitions en matière de participation, comme en témoigne le premier chapitre de leur programme, intitulé « Une ville à la démocratie renouvelée ». Iels souhaitent co-construire différents projets avec et pour les habitant.es, dans cette dynamique, les conseils citoyens indépendants ont été mis en place, le budget participatif a été créé, des comités d'usagers, d'avis, ou encore de suivi on vu le jour etc. Le développement de cette culture participative à Grenoble s'inscrit plus globalement dans un changement de référentiel des politiques publiques du fait de la place grandissante accordée à la concertation et à la participation citoyenne dans les différents champs de la vie publique. Parmi ces champs, on retrouve celui de la culture. Il s'agit ici de ne pas uniquement percevoir les habitant.es comme des usager.es ou un public potentiel, sinon comme des citoyen.nes susceptibles de s'engager dans la vie culturelle locale, et donc d'intervenir dans la prise de décision politique (MC. Bordeaux, F. Liot, 2012). À Grenoble, cette volonté de la nouvelle municipalité d'impliquer les habitant.es n'a pas échappé au domaine culturel, comme le montre les propos de l'élue aux cultures dans un interview du Petit Bulletin⁷⁷ : « *On n'est pas là pour choisir la culture, et c'est peut-être ce qui était trop fait avant. L'idée est que les Grenoblois choisissent, on va les remettre au centre des débats.* ».

Marie-Christine Bordeaux et Françoise Liot⁷⁸ identifient trois formes de participation dans l'art et la culture, les formes délibératives et argumentatives, les formes dialogiques, et les formes esthétiques. Nous verrons ici dans quelle mesure la municipalité a réussi à intégrer ses ambitions participatives à sa politique culturelle, notamment en essayant d'instaurer un dialogue avec les acteur.rices culturels pour co-construire la politique du territoire, mais aussi par exemple en valorisant les projets culturels participatifs.

⁷⁷ MARTINEZ Aurélien. Corinne Bernard : « Oui, on aime la culture ! ». In : *Le Petit Bulletin*. 9 septembre 2014. [En ligne] URL : <http://www.petit-bulletin.fr/grenoble/infos-article-49152-Corinne+Bernard+++++Oui++on+aime+la+culture+!+++html>

⁷⁸ BORDEAUX Marie-Christine, LIOT Françoise. « Introduction au dossier », *L'Observatoire*, 2012/1 (N° 40), p. 7-12. DOI : 10.3917/lobs.040.0007.

a- Les limites d'un projet culturel co-construit, l'échec du Chantier des Cultures

L'équipe municipale porte la volonté d'engager un dialogue avec l'ensemble du monde culturel, afin de reconnaître les compétences des différent.es acteur.rices et de les associer à la co-construction d'une politique culturelle, pour que celle-ci gagne en transparence et lisibilité. Il y avait un véritable enjeu à développer des instances locales, pour permettre aux citoyen.nes de se saisir de la question culturelle. L'équipe municipale a alors proposé de mener un « Chantier des Cultures ».

La démarche du Chantier des Cultures, portée par l'élue aux Cultures, le Maire et la DAC a pour objectif de repenser le système de production de la politique culturelle, afin que cette dernière gagne en transparence et lisibilité avec des systèmes de consultation et d'information des habitant.es, mais aussi qu'elle puisse être accessible et donc concerner les multiples formes artistiques et culturelles, ainsi que les différents publics. Pour cela, trois instances ont été mises en place dans le cadre du Chantier des Cultures : les réunions publiques ouvertes à tou.tes ; les comités d'avis pour la question de l'attribution des subventions par la Ville ; et des comités de suivi pour partager et évaluer des projets mis en œuvre par les opérateurs culturels, et plus précisément pour échanger sur ceux pour lesquels la mairie rencontre des difficultés. Ainsi, avec l'organisation du Chantier des Cultures la nouvelle majorité venait répondre aux engagements de campagne en matière de co-construction, en proposant une démarche sur la question culturelle où la concertation, les échanges, la participation et l'information en sont le cœur. Dès lors, de nombreuses attentes se sont dessinées de la part des acteur.rices culturel.les grenoblois.es, espérant une évolution dans la mise en œuvre de la politique culturelle, néanmoins ces attentes ont rapidement été déçues. Nous devons noter ici que, majoritairement, lorsque l'on parle du Chantier des Cultures, que ce soit dans la presse ou dans le récit des enquêté.es, nous parlons avant tout des réunions publiques qui se sont tenues, et non pas des comités.

La première réunion publique du Chantier des Cultures s'est déroulée en décembre 2014 au Théâtre municipal et a réuni environ 600 personnes, ce qui témoigne de l'engouement initial pour l'ouverture d'un espace de dialogue et de réflexion sur les politiques culturelles,

« *Il y avait tous les acteurs culturels de Grenoble, parce qu'il y avait une vraie attente* »⁷⁹. La rencontre était animée par Corinne Bernard, accompagnée d'un animateur spécialisé dans la production d'une discussion collective. Cependant, si les présent.es attendaient des annonces des élu.es, « ces derniers les ont décontenancés en expliquant que la réunion n'était que l'ouverture d'une concertation destinée à tracer les nouvelles lignes de la politique culturelle grenobloise et en donnant très vite la parole à la salle »⁸⁰. En effet, au cours de la rencontre, les participant.es ont fortement été sollicité.es, pour notamment pour noter des idées sur des post-it. Cette réunion a donc rapidement été qualifiée de désastreuse, comme en témoigne une enquêtée présente lors de ce premier épisode : « *Alors moi j'étais allée au premier rendez-vous des Chantiers de la Culture au Théâtre municipal, bah c'était une réunion catastrophique. C'était sa [à Corinne Bernard] première réunion catastrophique. Il y avait tous les acteurs culturels et on n'avait rien appris.* »⁸¹. De plus, cette première rencontre collective a eu peu de suivi, et la réflexion demandée aux acteur.rices culturel.les a peu été capitalisée, ce qui a contribué à nourrir la septicité des participant.es vis-à-vis de la stratégie menée par la municipalité concernant la politique culturelle : « *Ils ont fait un chantier, un truc bidon, [...] qui n'a pas été suivi des faits. Et moi je me suis senti trahi complètement.* »⁸².

Par la suite, les participant.es ont été convié.es à un deuxième épisode, le 15 septembre 2015 à la Belle Electrique, pour revenir sur la première rencontre et réaffirmer la dynamique. 200 personnes ont répondu présentes, soit trois fois moins que la dernière fois, mais l'importance de ce nombre témoigne tout de même des attentes de dialogues avec l'équipe municipale. Cependant, cette deuxième rencontre est venue conforter l'expérience désastreuse de la fois précédente : « *C'était bordélique, pas très intelligible et surtout symboliquement violent.* »⁸³. En effet, les élu.es ont principalement exprimé la façon dont ils entendaient organiser la culture, et peu de place a été laissée aux échanges avec les invité.es,

⁷⁹ Enquêtée 1

⁸⁰ CARREL François, 2014. Sans le sou, Grenoble joue le choc des cultures. In : *Libération* [En ligne]. 12 décembre 2014. Disponible sur : https://www.liberation.fr/france/2014/12/12/sans-le-sou-grenoble-joue-le-choc-des-cultures_1162623

⁸¹ Enquêtée n°1

⁸² Enquêtée n°4

⁸³ MARTINEZ Aurélien. La Ville de Grenoble, elle a une politique culturelle ? In : *Le petit bulletin*. 22 septembre 2015. [En ligne] URL : <http://www.petit-bulletin.fr/grenoble/blog-441775.html>

ce qui est contradictoire avec les ambitions de co-construction, participation et consultation, portées par la municipalité, comme le commente sur son blog le groupe Go citoyenneté : « L'étrangeté de ce Chantier, c'est que tout était bouclé pour ne donner la parole qu'aux élus et à cinq porteurs de projets, avec pour souffler, en entracte, un diaporama à rougir. Aucune ouverture de questions, ni sur les interventions des élus, ni sur les projets : c'est vraiment une drôle de façon d'inviter les citoyens au débat. »⁸⁴.

Ainsi, si le Chantier des Cultures était censé poser la première pierre d'une politique culturelle co-construite, et a suscité de nombreux espoirs, notamment dans les milieux moins institutionnels, sinon plus alternatifs, l'échec est probant. Un des enquêtés en vient même à conclure que « *le Chantier des Cultures n'a pas eu lieu à un seul instant.* »⁸⁵. Le bilan négatif de cette démarche ambitieuse semble aussi être partagé par Corinne Bernard qui reconnaît elle-même que le format choisi n'était pas suffisamment adapté et efficace pour impulser un véritable dialogue (Edito du n°985, Mercredi 23 septembre 2015, Petit Bulletin). L'échec de ces manifestations a largement marqué le premier mandat d'Eric Piolle en matière de culture et a participé à une forte perte de légitimité de la municipalité auprès des cultureux, comme en témoigne une personne interrogée : « *Et le mandat Piolle avait commencé à merder sur la question culturelle, c'est-à-dire ils avaient déjà foiré leur grand rendez-vous dont tout le monde parle [...], le rendez-vous qui était censé être fondateur de la politique culturelle et qui est parti en sucette et dont on ne s'est jamais remis clairement* »⁸⁶. À la suite de ces épisodes, l'enjeu a été de réussir à renouer une relation de confiance avec le monde culturel grenoblois, et d'affirmer une politique culturelle en accord avec ses orientations.

b- Recréer un lien de confiance avec le monde culturel : gagner en clarté

Suite à l'échec lors des deux premiers épisodes du Chantier des Cultures à instaurer un dialogue avec les acteur.rices culturel.les à la hauteur des ambitions et des attentes, la municipalité a dû essayer de restructurer de nouvelles bases pour regagner en légitimité et

⁸⁴ Go Citoyenneté, 2015. Grenoble : les rendez-vous ratés de la culture. In : *Go Citoyenneté*. Septembre 2015. [En ligne] URL : <https://go-citoyennete.fr/?p=2309>

⁸⁵ Enquête n°4

⁸⁶ Enquête n°2

continuer de construire un projet culturel commun. Une technicienne interrogée explique que : *« les débuts ont été un peu chaotique sur le Chantier des Cultures, et après il y a eu tout un temps pour reconquérir la confiance des acteurs culturels, et à la fin du mandat c'était plutôt une réussite on arrivait à avoir des échanges constructifs avec eux, et nous techniciens et les élus »*⁸⁷. Ainsi, bien que rapidement la dénomination « Chantier des Cultures » s'est effacée, un travail sur la politique culturelle suivant les mêmes ambitions de transparence, participation, concertation, ou encore co-construction, a continué d'être mené par la municipalité, mais dans une mesure un peu moins ambitieuse. Avec à la fois, un travail sur l'accompagnement culturel, et un travail sur les deux autres instances du Chantier des Cultures : les comités de suivis et les comités d'avis, même si ces derniers semblent très peu connus, étant donné qu'ils n'ont pas été ou que très brièvement mentionnés par les sept enquêtés.

Dans un contexte de baisse de dotation, la participation est devenue un enjeu central de la politique culturelle, il s'agit d'apporter davantage de transparence notamment sur les subventions attribuées ou non. Ainsi, dans un souci de lisibilité et de transparence et pour assurer une répartition « juste » et en cohérence avec les orientations de la politique culturelle, un travail important a été mené avec des acteurs culturels pour déterminer des critères explicites, justifiant l'attribution ou non de subventions. En effet, comme nous l'avons expliqué plus haut, la municipalité souhaitait soutenir différentes initiatives, et se défait des projets institués sans justification et qui n'assurent pas une qualité jugée satisfaisante : *« Il y avait des opérateurs qui étaient soutenus depuis de longues années, certains à juste titre, d'autres on ne savait plus vraiment pourquoi. Donc là, il y a ces dispositifs qui ont été co-construits au début du mandat avec les acteurs culturels, et qui ont permis d'amener des critères qui étaient partagés, qui ont été compris et perçus comme légitimes. Et surtout de la transparence, c'est-à-dire que maintenant quelqu'un qui n'a pas de subventions on est capable de lui expliquer pourquoi »*⁸⁸. La base de ce travail a été formalisée par le document cadre du 6 février 2017, intitulé « modalités d'accompagnement de la vie culturelle grenobloise », actualisé chaque année. Ici, la Ville propose un nouveau

⁸⁷ Enquête n°7

⁸⁸ Ibid

contrat aux acteur.rices culturel.les qu'elle accompagne et s'engage auprès d'eux.lles dans une démarche de transparence, en développant les modalités d'accompagnement et les critères d'instruction pour les financements, le fonctionnement du comité d'avis, ou encore les opportunités d'accompagnement au-delà des démarches de subventionnement en formalisant la vingtaine de dispositifs proposés (espaces de travail mis à disposition, lieux partagés, soutien à la création...). Les engagements présentés dans ce document « sont un socle indispensable pour faciliter l'aménagement d'espaces de dialogue et de débat permanents, associant la Ville et les parties prenantes de la vie culturelle dans leur diversité, dans une démarche de confiance. »⁸⁹. L'objectif de ce document est donc de pouvoir impulser un dialogue avec les acteur.rices du monde culturel grenoblois, et qu'il puisse évoluer dans une dynamique participative.

Si parmi les enquêté.es certain.es semblent rester sceptiques par rapport aux dispositifs assurant l'attribution de financements et n'observe pas particulièrement de changements : « *Mais il s'est toujours rien passé, la DAC continue à faire ce qu'elle veut sur les financements, y a aucun pouvoir du politique sur les financements accordés par le seul DAC, les tuyaux de financements c'est absolument insupportable, on rencontre aucun élu, à aucun moment du projet quelque'il soit.* »⁹⁰, d'autres sont plus enthousiastes « *Après y a un document qui est sorti sur les différentes subventions, publié par la ville de Grenoble et ça je trouvais ça vachement bien fait. Sur qui pouvait émarger à quoi, c'était quoi les critères, c'était vachement clair.* »⁹¹, « *C'est quelque chose qui faisait partie des engagements de départ et qui est plutôt une réussite, sur le mandat.* »⁹².

Par ailleurs, si les grandes réunions publiques telles qu'initiées au début du mandat se sont rapidement arrêtées, des temps de concertation avec les opérateur.rices culturel.les ont tout de même persisté mais sous un autre format : « *Il a continué à y avoir ce temps de rencontre*

⁸⁹ Ville de Grenoble. Dossier de Presse, Accompagnement de la vie culturelle grenobloise : un nouveau contrat avec les acteurs culturels. URL : https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/16/252_497_DP-soutien-aux-acteurs-culturels.pdf

⁹⁰ Enquête n°4

⁹¹ Enquête n°1

⁹² Enquête n°7

annuel, pour évoquer le lien, la relation avec l'institution. »⁹³. Corinne Bernard explique cette évolution, « *On a finalement vu que cette forme [les premières réunions publiques du Chantier des Cultures] n'était pas satisfaisante : on était beaucoup trop nombreux pour vraiment se rencontrer – on est allés jusqu'à 600 ! Du coup, on va plutôt être sur des petits groupes de travail* »⁹⁴. Environ une fois par an sont organisés des temps d'échanges, en général par secteur : Théâtre, danse, cirque, arts de la rue ; Musiques ; Arts Visuels ; Patrimoine, livre et lecture. Les opérateur.rices culturel.les ayant sollicité des subventions les deux ou trois dernières années sont convié.es pour échanger sur les problématiques du secteur, sur l'utilité et la maniabilité des outils mis en place par la Ville pour pouvoir ensuite les actualiser. Ces temps de rencontre constituent un pilier du dialogue réengagé entre les acteur.rices culturel.les et la Ville. Si c'était une commande politique, l'élue n'était pour autant pas systématiquement présente, et les réunions étaient organisées par les technicien.nes, car l'enjeu était aussi de « *dépolitiser la relation entre les acteurs culturels et l'institution, qu'on puisse être aussi sur, voilà, la qualité de la relation administrative, au delà des prises de position partisanses [...]. On parlait vraiment pas des mêmes choses quand elle était là et quand elle était pas là. Donc quand l'enjeu c'était d'améliorer et d'affiner des dispositifs c'était mieux qu'elle soit pas là, et une fois que ça c'était un point plus clair et plus serein, et donc perçu comme légitime, on a pu réintroduire sa présence en fait.* »⁹⁵. Cependant, nous pouvons souligner que la portée de ces réunions reste principalement cantonnée à des questions très administratives, notamment sur les dispositifs mis en place, car l'enjeu principal en relançant ces réunions était de reconsolider les bases d'un dialogue entre la Ville et les opérateur.rices culturel.les, comme l'explique une technicienne « *Ça a plutôt été des temps d'échange avec les acteurs culturels sur, on va dire la qualité de leurs relations avec la ville* »⁹⁶. En effet, suite à l'échec du Chantiers des Cultures, la dynamique participative a perdu de ses ambitions, car la municipalité souhaitait être plus prévoyante et engendrer moins d'attentes en cadrant davantage les réunions et en laissant un espace moins

⁹³ Ibid

⁹⁴ MARTINEZ Aurélien. Eric Piolle et Corinne Bernard : « Si ça frotte, c'est peut-être qu'on est au bon endroit ». In : *Le Petit Bulletin*. 5 avril 2016. URL : <http://www.petit-bulletin.fr/grenoble/infos-article-54144-Eric+Piolle+et+Corinne+Bernard+++++Si+ca+frotte++c+est+peut-etre+qu+on+est+au+bon+endroit++.html>

⁹⁵ Enquête n°7

⁹⁶ Ibid

grand au débat : « *Finalement les temps d'échange après étaient moins participatifs, parce qu'il y avait un peu cet enseignement de en fait il faut pas trop ouvrir, si on a déjà en tête ce qu'on veut faire. Donc là on était vraiment dans un enjeu de stabiliser les choses, quoi, et de les rendre un peu plus sereines.* ». Ces temps d'échange se sont difficilement ouverts à des sujets plus globaux pour initier des coopérations : « *Mais on était pas tant sur cet objet là [la collaboration], finalement on était beaucoup à parler des dispositifs et de leurs évolutions, il y avait pas ce souhait de faciliter la mise en réseau, la mutualisation etc. C'est des choses qui sont tout à fait faisables, mais c'était pas la commande jusque là, ça pourra peut-être le devenir sur la suite.* ». Ainsi, si ces réunions publiques ont permis de renouer un lien de confiance avec les acteur.rices culturel.les, dans les faits, la dimension participative reste limitée, car la municipalité semble avoir pris beaucoup de précautions pour ne pas réitérer l'expérience du début du mandat.

Au-delà des réunions publiques, des comités ont également été mis en place dans le cadre du Chantier des Cultures, pour accompagner les élu.es dans leur prise de décision et évaluer collégialement les projets culturels. Leur relative visibilité peut témoigner de leur impact limité, néanmoins il est intéressant de se pencher sur ces instances.

Les comités d'avis traitent les dossiers de demandes de subventions et les aides accordées par la Ville aux acteur.rices culturel.les. Composés d'élu.es, de quatre personnalités qualifiées choisies pour leurs connaissances des différents secteurs, de quatre usager.es volontaires tirés au sort, et de technicien.nes de la DAC, ce comité réunit ses membres environ trois à quatre fois par an, pour émettre un avis consultatif soumis par la suite en conseil municipal, avis qui selon la technicienne interrogée est dans « *100% des cas [...] suivi par l'élue et le conseil municipal in fine* ». Les comités de suivi quand à eux avaient pour ambition initialement de partager et d'évaluer les bilans des projets de l'ensemble des structures soutenues financièrement. Cependant comme l'explique la technicienne, « *les comités de suivi se sont mis en place de façon plus aléatoire. C'est-à-dire que quand il y avait des problématiques sur certains équipements.* ». Pour elle une des principales raisons de ce revirement de situation est que ces comités sont chronophages : « *ça demandait une implication trop forte en fait aux usagers* ».

Nous pouvons ici nous interroger sur la réelle plus-value de ces comités. « *Après est-ce que ça marche [les comités], est-ce que c'est bidon, je sais pas. après je pense que ça fait partie de ces trucs qui ont été maintenus au forceps, euh y a peut-être un petit côté artificiel ah oui.* »⁹⁷ témoigne un interrogé. Ces dispositifs participatifs mis en place par la municipalité s'apparentent à un instrument de légitimation de la politique culturelle, impulsé et contrôlé par les élu.es, étant donné qu'ils n'ont pas de caractère contraignant et que les élu.es gardent le monopole de la décision. Ils peuvent alors apparaître comme un moyen de « tout changer pour que rien ne change » (L. Blondiaux, 2008). En effet, ces comités concernent un petit nombre d'individus extérieurs à la municipalité : quatre personnalités qualifiées qui peuvent représenter les opérateur.rices culturel.les, et quatre usager.es. Si ces dernier.es sont choisi.es suite à un tirage au sort, et donc pas selon leurs compétences, nous devons noter qu'ils doivent cependant avoir connaissance de la démarche et donc fréquenter un équipement culturel dans lequel il est possible de se présenter, mais aussi avoir du temps à accorder. En effet, les dispositifs participatifs ont plus tendance à renforcer les inégalités d'accès à la démocratie, car ce sont principalement les individus les plus dotés en capital politique et social, déjà intéressé.es par les canaux de participation traditionnels, qui vont participer à ces dispositifs, et non pas les individus éloignés des institutions démocratiques (L. Blondiaux 2008).

La municipalité se heurte à plusieurs limites pour mener une politique participative en matière de culture. D'une part, si elle semble avoir réussi à reposer les bases d'un dialogue plus apaisé avec le monde culturel, elle ne semble pas avoir réussi à créer un véritable espace de dialogue pour imaginer co-construire une politique publique avec les différent.es acteur.rices. D'autre part, les dispositifs participatifs voient leurs limites, et apparaissent davantage comme des instruments de légitimation de la politique culturelle. Ces difficultés à trouver des formats adaptés, permettant de co-construire une politique avec les différent.es acteur.rices, nous interroge également sur la réception et l'acceptation par ces dernier.es des ambitions participatives portées par la municipalité.

⁹⁷ Enquête n°2

c- La politique culturelle de l'équipe Piolle, l'injonction participative ?

Les ambitions de participation de la municipalité se projettent à la fois dans la création d'un dialogue avec les acteur.rices culturel.les, et à la fois dans l'incitation auprès de ces dernier.es à favoriser la participation des citoyen.nes à la vie culturelle. Cela peut passer par les pratiques amateurs, ou par la réalisation de projets participatifs permettant aux habitant.es de participer à la production d'une œuvre artistique. Face à cette forte place donnée à la participation, les acteur.rices culturel.les peuvent être réticent.es et voir ici une forme « d'injonction participative ».

D'une part, face à la démarche mise en place par la Ville pour instaurer un dialogue, une enquêtée explique les limites qu'elle voit à la co-construction d'une politique culturelle avec les artistes et le rôle que devrait selon elle porter la municipalité : « *C'est à eux, aux politiques d'impulser des choses et après d'être à l'écoute éventuellement des propositions des locaux et de soutenir les initiatives locales. Ça ça me paraît hyper important, et que les collectivités ne se transforment pas en programmeurs. Mais par contre, demander aux artistes de faire la politique à la place d'eux, je trouve que ça colle pas.* ». Elle explique ensuite qu'elle n'est pas contre des dispositifs participatifs, mais qu'il faudrait que ces derniers soient « *vachement bien organisés* », car les multiples temps de réunions proposés sont très chronophages pour les artistes. Ce témoignage montre qu'avant toute chose, les acteur.rices culturel.les attendent d'être écouté.es et accompagné.es dans leurs projets par la municipalité, et que les démarches participatives ne sont pas quelque chose qu'ils ont nécessairement sollicité.

D'autre part, dans l'ambition de mettre l'art en partage et de favoriser la participation, la municipalité souhaite soutenir et développer les projets artistiques et culturels participatifs sur le territoire, car ces démarches donnent aussi l'opportunité de transformer les hiérarchies et de dépasser l'opposition entre pratiques professionnelles et pratiques amateurs, en donnant plus de place à ces dernières (MC. Bordeaux, F. Liot, 2012). Cependant, ce fort désir de participation, peut venir desservir la qualité artistique, et la cohérence de la politique culturelle, comme le pense une des enquêtée, professionnelle de la culture, « *Ce que je reproche c'est que dès que quelqu'un prononce le mot participatif, il devient le ... je sais pas*

comment dire, c'est comme s'il avait réinventé l'eau chaude, ce qui fait qu'on regarde pas le degré de participation, pour qui, avec qui, pourquoi, avec quoi... Il s'agit pas que de participer, il faut participer à quoi, pourquoi et pour faire quoi. Et je trouve que c'est un peu la politique des écologistes. [...] Il manque quelques conseils, de connaissances de toutes ces choses là pour que la politique culturelle soit un petit peu triée et un peu plus dynamique, il suffit pas de dire on va participer, on va faire des trucs avec les gens. »⁹⁸. En effet, nous pouvons noter que, si la participation du public à des projets artistiques et culturels peut avoir une fonction symbolique importante et être un moyen de rapprocher la culture du social, cet engouement pour les œuvres participatives peut également être utilisé comme un alibi durable pour démontrer la présence du public, et constituent une illusion démocratique face à un déficit de démocratie culturelle (MC. Bordeaux, F. Liot, 2012). Ainsi, pour que ces démarches viennent apporter une véritable plus-value et qu'elles puissent participer à la transformation du milieu culturel, il est nécessaire qu'elles fassent partie d'un projet culturel plus global de proximité. Ces démarches, doivent pouvoir impulser de nouveaux modes de partenariat entre les acteur.rices culturel.les et les acteur.rices politico-administratif.ves, et non pas venir simplement se substituer aux dispositifs politiques permettant de mettre la vie culturelle en débat, sinon de venir les compléter (MC. Bordeaux, F. Liot 2012). Or, pour le moment, comme nous l'avons vu, si les bases de dialogue entre la municipalité et les acteur.rices culturel.les semblent se consolider, il ne semble pas encore y avoir un projet porté collectivement par l'ensemble des acteur.rices.

Ainsi, face à cette forte volonté d'amener de la participation dans la vie culturelle, certains acteur.rices culturel.les restent réticents, ce qui peut jouer en la défaveur de la mise en place d'une politique culturelle participative, car malgré les ambitions de la ville, la politique culturelle reste dépendante d'un ensemble d'acteur.rices. Ceux et celles du monde culturel comme nous venons de le montrer, mais aussi des acteurs publics des différents niveaux de gouvernement, des acteurs politico-administratifs locaux ou encore de la société civile. Ils et elles viennent influencer la mise en oeuvre de la politique culturelle locale.

⁹⁸ Enquête n°5

Chapitre 5 : La politique culturelle locale, conséquence des jeux d'acteur.rices : construire une gouvernance culturelle territoriale

La politique culturelle grenobloise a rencontré des difficultés pour s'affirmer comme en témoigne les différentes critiques formulées par les enquêté.es : « *C'est le manque de réflexion sur ce qu'est la culture [qui empêche d'avoir une politique culturelle ambitieuse].* »⁹⁹, « *J'ai pas eu l'impression qu'il y ait eu une ligne de politique culturelle qui a été tracée.* »¹⁰⁰, « *je trouve qu'ils n'accordent pas suffisamment d'importance, qu'ils ne dépensent pas suffisamment d'argent, je trouve que c'est insuffisant, je trouve qu'ils ne s'impliquent pas suffisamment.* »¹⁰¹. Cependant, si les politiques culturelles tendent à être de plus en plus élaborées par les villes, et à se décentrer de l'échelon national, leur émergence, définition, mise en œuvre et résultat dépendent d'une diversité d'acteur.rices en perpétuelle interaction. Les travaux de P. Muller et B. Jobert (*L'Etat en action : politiques publiques et corporatisme*), qui proposent une approche cognitive et normative des politiques publiques, montrent comment les jeux des différent.es acteur.rices participent aux politiques publiques. Réaliser un pas de côté pour proposer une politique culturelle ambitieuse à l'échelle d'une ville ne relève donc pas simplement du discours construit par la municipalité, car pour cela, il est nécessaire de sortir des traditions et des modèles (*path dependence*) dans lesquelles les politiques culturelles sont ancrées, mais aussi de composer avec l'ensemble des acteur.rices pour construire une gouvernance culturelle territoriale.

a- L'influence des modèles et traditions : les difficultés à initier des changements

L'équipe Piolle portait la volonté de se décaler et de se dresser contre les codes dominants, néanmoins, ce pas de côté n'est pas simple, car, les modèles établis sont difficiles à dépasser, et tout changement nécessite d'être accompagné par une coalition d'acteur.rices.

⁹⁹ Enquêté n°4

¹⁰⁰ Enquêté n°3

⁹⁸ Enquêtée n°5

Paul Pierson dans son ouvrage *Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics* explique « [qu']une fois établie, les modèles de mobilisation politique, les règles du jeu institutionnel et même les façons de voir le monde politique vont souvent auto-générer des dynamiques auto-renforçantes », c'est ce qu'il nomme « *path dependence* », que l'on peut traduire en français par la « dépendance au sentier ». Cette notion permet de souligner qu'un ensemble de processus ont un poids sur les décisions présentes, et constituent des obstacles aux changements, en favorisant plutôt une continuité linéaire des dynamiques politiques et institutionnelles (B. Palier 2019). Pierson souligne trois processus :

- Les processus d'action collective. Étant donné que « la mobilisation d'un individu dépend beaucoup de l'action des autres ; la coordination de l'activité de nombreuses personnes est un des enjeux principaux de la vie politique »¹⁰² pour initier des changements dans les politiques publiques.
- Les processus cognitifs d'interprétation et de légitimation collective des enjeux de la vie politique. Lorsque les conceptions politiques de bases sont établies et partagées entre les acteurs, les changements sont difficilement envisageables, sans avoir d'abord changé les points de vue, des experts et de la population.
- Les processus de développement institutionnels. Il est très coûteux d'aller contre les règles et les normes issues des choix politiques précédents, en créant « de nouvelles institutions alternatives [qui] généreraient des coûts élevés en matière d'investissement (d'attention et de capital politique) de départ, d'apprentissage, de coordination et d'anticipation [...] [car] les institutions sont configurées de manière à être difficiles à changer, afin notamment de résister aux alternances politiques, aux incertitudes politiques de l'avenir »¹⁰³.

Les politiques culturelles sont également influencées par le « path dependence ». Une forte tradition en matière culturelle continue d'aiguiller les politiques, avec notamment la prégnance du modèle de démocratisation culturelle, portant l'objectif de donner accès à la culture au plus grand nombre. Bien qu'une contestation se soit progressivement formée, critiquant les limites de ces politiques et promouvant d'autres propositions, cette tradition demeure un obstacle à l'émergence de nouveaux modèles de politiques culturelles.

¹⁰² PALIER Bruno, « Path dependence », dans : Laurie Boussaguet éd., Dictionnaire des politiques publiques. 5e édition entièrement revue et corrigée. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2019, p. 446-453.

¹⁰³ Ibid

Comme nous avons pu le mentionner dans le troisième chapitre, à l'échelle internationale ou nationale quelques groupes tentent de bousculer la conception des politiques culturelles, tels que l'Agenda 21 ou Réseau culture 21, avec par exemple la notion de droits culturels. À Grenoble, il ne semble pas y avoir de coalition d'acteur.rices suffisamment coordonnée pour initier des changements d'ampleur.

Premièrement, l'intérêt dans l'équipe municipale reste faible pour la question culturelle en elle-même, mais est fortement attachée à des méthodes telles que la participation, pouvant initier une nouvelle dynamique aux politiques menées. Cependant, comme nous l'avons montré précédemment, l'échec du Chantier des Cultures ainsi que la perte de confiance du monde culturel envers la municipalité et plus particulièrement Corinne Bernard, ont contribué à limiter les changements. L'enquête n°4 explique que « *Corinne Bernard elle s'est grillée en deux ans et elle est plus audible. [...] comme elle était en difficulté ils l'ont plus ou moins évincée, et elle est retournée bosser à trois-quart temps comme cheffe de gare, et donc elle pouvait plus s'occuper de la culture* ». Dans ce contexte de difficulté, il était donc compliqué pour la municipalité de reprendre la main sur sa politique culturelle. L'arrivée de Marie Le Moal, conseillère culture du cabinet, a tout de même contribué à relancer une dynamique autour de la politique culturelle, et cela a permis dans un sens selon l'enquête n°4 que quelqu'un vienne « *assumer tout ce que ne pouvait pas assumer Corinne Bernard parce qu'elle était en complète discrédit, c'est devenu, [Marie Le Moal] sans le dire l'adjointe à la culture qui essayait de réparer les meubles quoi* ». Néanmoins, si Marie Le Moal était dans le sérail culturel et semble avoir pris rapidement connaissance des enjeux, cette dernière n'avait pas la légitimité politique pour entreprendre de véritable changement dans la politique culturelle de la ville.

Deuxièmement, concernant les acteur.rices culturel.les et la société civile, nous n'observons pas de véritable structuration autour de la question culturelle, l'essoufflement de la dynamique du forum des Lucioles en témoigne. Cette faible coalition peut s'expliquer du fait de l'attachement à une conception de la politique culturelle, partagée par de multiples acteur.rices, alors frileux.ses au changement. Nous retrouvons cette forme de résistance aux évolutions des modes de faire en matière de culture chez certain.es artistes, comme nous avons pu le montrer sur la question des droits culturels, et comme l'observe un enquêté : « *On*

peut très très vite avoir des artistes qui se mettent en butée totale qui se disent là vous êtes entrain d'attaquer les fondamentaux de la liberté de l'art. [...] [et] à un moment donné [ils] font cause commune avec les équipements culturels, pour dire à la collectivité, mais attendez là vous êtes en train de tout vouloir changer, vous êtes en train de remettre en cause les moyens, c'est là que ça clash. [...] Alors que les artistes disent beaucoup bah il faut tout changer, voilà je veux travailler différemment, au cœur des gens, et ils sont sincères jusqu'à ce que le politique dise chiche, et la « vra », on revient dans les salles, on redéfend. »¹⁰⁴. Ainsi, cette résistance, rend plus difficile les changements. Cependant, nous pouvons tout de même mentionner que selon les secteurs artistiques, les changements dans les méthodes peuvent être plus faciles. Par exemple, l'enquête n°7 expliquait qu'il y avait une structuration plus forte du secteur des musiques actuelles, dans lequel on peut observer davantage de négociation entre les acteur.rices et de coordination sur les méthodes de travail, centrées notamment sur la construction d'un réseau, la mise en place de mutualisations, l'émergence de solidarités etc.

Enfin, nous pouvons aussi retrouver cette dépendance au sentier dans les pratiques professionnelles des technicien.nes. Dans leurs travaux, Michel Crozier et Erhard Friedberg expliquent que les fonctionnaires sont des acteur.rices sociaux.les qui ne peuvent pas faire abstraction de leurs valeurs et de leurs préférences dans le cadre de leur travail. Or, les technicien.nes ont un rôle dans la définition et le résultat des politiques publiques. Ils et elles s'inscrivent à la fois dans le jeu institutionnel et doivent suivre des règles et des normes, et par ailleurs, iels portent un point de vue - correspondant selon les cas, plus ou moins aux conceptions établies - pouvant influencer sur la réalisation de leurs tâches et donc sur la mise en œuvre de la politique. La culture professionnelle et le parcours des technicien.nes occupent alors une place centrale dans leur action, « *chacun incarne le poste qu'il a, avec ce qu'il est quoi.* »¹⁰⁵. En effet, si les technicien.nes doivent composer avec les orientations politiques déterminées par les élu.es, iels gardent une certaine marge de manœuvre dans leur travail, d'autant plus que le discours en matière culturel n'a pas toujours été très clair. Ce manque d'affirmation a eu pour conséquences de favoriser des incohérences dans la mise en œuvre de la politique culturelle, comme l'explique un technicien interrogé : « *il y a pas eu un message*

¹⁰⁴ Enquête n°2

¹⁰⁵ Enquête n°7

politique culturel en disant même à mi-mandat, bon bah on fait comme ça. Et du coup ça se ressent dans le travail des équipes, parce qu'ils ont pas été recrutés en fonction de ça [...] et c'est pas forcément homogène et on sent qu'ils ont pas forcément tous les mêmes aspirations. », l'interviewé rajoute qu'un message politique plus clair aurait permis « *d'homogénéiser davantage le travail de la DAC. Qui parfois envoie des signaux très très contradictoires.* »¹⁰⁶. Suite aux entretiens, nous avons pu remarquer que les affinités des technicien.nes n'étaient pas nécessairement convergentes entre elles et aussi avec le projet politique de l'équipe Piolle. D'une part, les affinités du Directeur des Affaires Culturelles, semblent plus s'inscrire dans des conceptions traditionnelles, alors que d'autres agent.es s'inscrivent davantage dans des dynamiques plus récentes, comme l'explique une technicienne « *moi je suis à fond participation citoyenne etc. Donc quoi que je fasse j'ai envie d'en mettre partout, lui par exemple [le DAC] c'est moins son truc, donc il va pas avoir le réflexe de construire les choses comme ça* »¹⁰⁷. Mais, comme elle l'explique par la suite c'est un choix qui a aussi été fait par la municipalité au moment des recrutements d'avoir des profils différents. D'autre part, les technicien.nes peuvent aussi influencer la mise en œuvre de la politique culturelle, sans que cela soit nécessairement cohérent avec le projet politique. Par exemple, un technicien, a expliqué que dans certains cas les agent.es municipaux n'ont pas facilité l'accès aux plateaux et salles pour les associations socio-culturelles ou les habitant.es : « *ça c'est de la technocratie, parce que c'est eux qui se sont auto-missionés pour dire c'est pas possible* »¹⁰⁸. Pour lui, cela est dû à un manque de commande politique, et joue en la défaveur des élu.es sur qui les initiatives prises par les technicien.nes retombent, et sur la cohérence du discours politique car ces choix ne sont pas nécessairement en accord avec les orientations de la municipalité.

Un ensemble de processus vient donc limiter les changements et donc les possibilités pour la municipalité de faire un pas de côté dans leur politique culturelle par rapport aux modèles établis. D'autant plus que, la culture reste une compétence partagée, et que les changements

¹⁰⁶ Enquête n°2

¹⁰⁷ Enquête n°7

¹⁰⁸ Enquête n°2

ne peuvent pas uniquement être initiés par les acteur.rices locaux, mais dépendent sinon de la complicité de l'Etat et des autres collectivités.

b- La culture, une compétence partagée, l'impossibilité de faire front seule

Un ensemble d'acteur.rices influe sur la politique culturelle de Grenoble, notamment privés, mais aussi des acteurs publics. Il s'agit alors de composer avec ces différents éléments pour construire une gouvernance culturelle territoriale.

Les politiques publiques concernant directement les villes ont tendance à être de plus en plus déterminées à partir du niveau local, tendance confirmée dans le domaine culturel, où les pouvoirs locaux travaillent avec une plus grande autonomie de décision. Cette montée en puissance peut s'expliquer d'un côté par la dynamique de remise en cause du monopole de l'Etat sur le domaine culturel, due notamment à l'échec des politiques de démocratisation culturelle, par les transferts de capacités d'action et de compétences aux pouvoirs locaux, et par l'augmentation croissante des budgets des collectivités territoriales dédiés à la culture qui vient bouleverser l'hégémonie du ministère de la Culture. Et d'un autre côté, par l'intérêt croissant accordé à la culture, qui se trouve désormais au cœur des stratégies des villes. En effet, les villes s'affirment comme espaces culturels de référence sur la scène politique, et les élu.es locaux souhaitent affirmer leur rôle dans la définition d'une stratégie en matière d'action publique culturelle. Des visions distinctes sur ce qu'est une politique culturelle légitime commencent à poindre, avec notamment l'affirmation de la valeur que celle-ci représente dans son contexte territorial (E. Négrier & P. Teillet, 2013). Comme nous l'avons vu plus haut, à Grenoble, l'équipe municipale souhaite aller au delà des politiques nationales d'accès de toutes et tous à des œuvres considérées comme légitimes, pour sinon reconnaître les différentes esthétiques, accorder une place importante aux pratiques amateurs, et proposer une culture pour tous.tes. Cependant, si les villes ont de plus en plus d'autonomie, les autres échelons continuent de jouer un rôle essentiel et complémentaire dans l'élaboration des politiques culturelles. L'action culturelle des villes s'inscrit alors dans une nécessaire coordination et coopération avec ces échelons (J.P Saez, 2008). En effet, selon la loi NOTRe de 2015, « la politique culturelle est une responsabilité conjointe de l'État et des collectivités territoriales ». La compétence culturelle est donc une compétence partagée, c'est-à-dire que

les différents échelons se superposent et peuvent intervenir (l'Etat, les Régions, les Départements, les EPCI, et les Communes), dans des champs d'interventions généralement définis. L'enjeu pour les villes est alors de composer avec l'ensemble des protagonistes, pour mettre en place une gouvernance culturelle territoriale.

L'action publique culturelle d'une ville est complexe et nécessairement dépendante des autres institutions, car elles accompagnent de mêmes acteur.rices culturel.les, soit parce qu'elles ont la co-tutelle d'une structure, soit parce qu'elles leur versent des subventions.

À Grenoble, au début du mandat, deux structures étaient sous co-tutelle, le CCN2 et la MC2, puis ces équipements ont été transférés à la Métropole en 2016. Dans le cas de la co-tutelle, chaque institution a sa propre convention pluriannuelle définissant des objectifs particuliers qui vont participer à la construction du projet de la structure. Ces orientations données peuvent diverger, car correspondent à celles des politiques culturelles de chacune, ce qui peut engendrer des tensions. L'État étant souvent le financeur majoritaire, sa tutelle sur un équipement peut alors fortement influencer le projet de celui-ci. D'autant plus que l'Etat s'est construit un rôle de garant d'une certaine qualité culturelle, qui se manifeste notamment par la construction de « cahier des charges » explicitant la série de normes à atteindre pour espérer bénéficier d'un « label » ministériel. Avec la labellisation, d'équipements qu'il n'a souvent pas produit, l'État se donne alors les moyens d'orienter et d'encadrer le fonctionnement de ceux-ci. Les équipements grenoblois voient donc, soit leur fonctionnement orienté par l'État s'ils sont labellisés, soit leur prestige subordonné à l'appréciation de l'État s'ils ne sont pas labellisés. De plus, des acteur.rices culturel.les peuvent utiliser cette labellisation « pour écarter ou réduire l'influence des édiles locales sur la marche de leurs établissements »¹⁰⁹. Cette influence de l'Etat sur les établissements locaux joue donc un rôle important sur la définition et mise en œuvre d'une politique locale, étant donné que les établissements les plus conséquents sont ceux qui ont le plus de ressources humaines et financières, et donc de capacité d'action.

Par ailleurs, les financements croisés d'acteur.rices culturel.les peuvent largement impacter la politique culturelle d'une ville, car, en période de restriction budgétaire, lorsqu'une institution choisie d'arrêter de verser des subventions à un projet, la ville doit également

¹⁰⁹ NÉGRIER Emmanuel, TEILLET Philippe, La gouvernance territoriale des politiques culturelles, dans : Romain Pasquier; Vincent Simoulin; Julien Weisbein, La gouvernance territoriale. LGDJ, pp.145-167, 2013

endosser ce choix. C'est le cas par exemple de la Régie2C comme nous l'avons mentionné dans le Chapitre 2. En 2015, cette Régie qui gérait deux équipements, La Chaufferie et le Ciel, a vu la subvention de la Direction régionale des affaires culturelles passer de 80.000 à 30.000 euros. La municipalité a dû faire un choix politique, pour pérenniser ou non ce projet. Dans un contexte budgétaire difficile la décision a été de liquider la Régie, choix qui n'a pas été dénué de critiques. Nous pouvons noter d'autant plus ici, que l'évolution du budget municipal est tributaire des dotations accordées, or durant le mandat, la municipalité a dû s'adapter à une baisse importante des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, représentant environ 20 millions d'euros en moins pour la Ville de Grenoble en trois ans. La politique culturelle d'une ville est donc dépendante des autres échelons, il s'agit alors de trouver créer une complémentarité et cohérence entre les différentes institutions.

Les échelons sont multiples en matière de culture, et suite à la réforme territoriale, les EPCI ont vu leur rôle s'accroître en ce qui concerne les politiques culturelles, un nouveau protagoniste vient donc s'ajouter au jeu d'acteur autour de la gouvernance culturelle territoriale. Pour construire leurs projets culturels de territoire et s'insérer dans le jeu culturel complexe déjà existant, de nombreuses jeunes métropoles s'appuient sur des processus de concertation et de coopération, qui souhaitent s'inscrire en articulation et en complémentarité avec les actions culturelles conduites par les autres collectivités et plus particulièrement les communes. Grenoble-Alpes Métropole a initié, en lien avec trois partenaires institutionnels, l'Etat et la DRAC, le Conseil départemental de l'Isère et l'Université Grenoble Alpes, une démarche de dialogue avec les acteurs culturels qu'elle soutient financièrement, et les communes métropolitaines, prioritairement celles qui ont des quartiers classés politique de la ville. Il s'agit ici de mettre en synergie ces différents acteurs, pour les inciter à développer un travail de coopération, afin de proposer une meilleure organisation territoriale de l'offre culturelle, un meilleur accès des publics à la culture, et de créer un réseau favorisant le partage d'ingénierie, d'expérience ou la mise à disposition de ressource. Suite à ce travail de concertation, une première charte de coopération culturelle a vu le jour en 2020. Nonobstant, nous pouvons souligner ici que l'implication de la municipalité grenobloise dans cette dynamique de coopération territoriale reste fortement limitée, voire inexistante. En effet, la Ville semble douter de la légitimité de ce nouvel échelon, et considérer notamment que leur

palette de compétence reste limitée, comme en témoigne un échange avec l'enquêtée n°7 : « *Ils arrivent à faire un petit peu de culture en prenant d'autres entrées, mais ils ont pas vraiment la compétence parce que chaque ville l'a, et il peut pas y avoir de doublon.* ». Ici, si l'action de la métropole devrait venir s'inscrire en complémentarité avec la Ville, cette dernière ne semble pas engager de processus de coopération approfondi, pour la raison évoquée ci-dessous, et également pour des raisons d'entente politique entre ces deux institutions.

Si les villes ont gagné du terrain sur la définition des politiques culturelles, comme nous l'avons vu, l'action publique culturelle de Grenoble n'est néanmoins pas le seul résultat des décisions de la municipalité grenobloise, sinon d'une intervention aussi des différents niveaux de gouvernement qui poursuivent un agenda relativement autonome sur la base d'intérêts qui leur sont propres. Il est alors nécessaire d'engager des négociations et des coopérations entre l'ensemble des partenaires. Or, cette nécessaire concertation ne peut concerner seulement les acteurs publics, sinon mobilise aussi les professionnel.les et acteur.rices du domaine culturel, ou encore la société civile (J.P Saez, 2008). Nous pouvons alors observer une forme de basculement d'échelle dans la gouvernance, d'un modèle central étatique, vers une gouvernance culturelle territoriale, qui serait multi-niveaux. Par gouvernance Patrick Le Galès entend le « processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions, en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement »¹¹⁰. Les travaux sur la gouvernance permettent de saisir les nouveaux rapports de force entre les différent.es acteur.rices, comment iels se mobilisent, coopèrent et négocient dans le cadre de la production d'une action publique culturelle à l'échelle locale. Cependant, cet idéal de coopération entre les différents acteur.rices, est dans certains cas rattrapé par une réalité plus compétitive, où les acteur.rices ont tendance à agir de manière unilatérale selon leur propre agenda d'actions et d'intérêts (E. Négrier et P. Teillet, 2013). La réalité de la gouvernance culturelle territoriale semble alors plus complexe. E. Négrier et P. Teillet distinguent deux modèles de gouvernance en tension. Le premier s'appuie sur les valeurs civiques, participatives et citoyennes, en proposant une production collective de la politique culturelle avec les autorités publiques et les organisations de la société civile,

¹¹⁰ LE GALÈS Patrick, "Gouvernance", dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (éd.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Les Presses de Sciences Po, Paris, 2004, p. 242-250.

« promettant à chacun la capacité de participer à la définition du bien commun et des actions publiques dans le respect de l'égalité des identités culturelles »¹¹¹. Ils parlent ici de « démocratie locale régénérée ». Tandis que le second souhaite faire apparaître des « territoires créatifs », en mettant en « valeur les externalités positives de la créativité, les promesses locales du capitalisme cognitif et de l'économie de la connaissance », les projets proposés sont alors davantage construits sur le paradigme des politiques nationales ou européennes. Ils parlent ici d'une « créativité protéiforme », les territoires sont en mesure de mobiliser leurs ressources et acteurs, et les activités culturelles et créatives contribuent alors « au développement local, voire à la compétition inter territoriale »¹¹².

Nous avons pu voir dans cette partie que différents protagonistes influent sur la politique culturelle grenobloise. Il apparaît être intéressant de s'interroger sur le modèle grenoblois. À partir des deux grands modèles de gouvernance territoriale, nous verrons comment le cas grenoblois s'inscrit en tension entre les deux, et dans quelle mesure celui-ci s'appuie fortement sur la territorialisation, en mobilisant un ensemble de ressources du territoire.

¹¹¹ NÉGRIER Emmanuel, TEILLET Philippe, La gouvernance territoriale des politiques culturelles, dans : Romain Pasquier; Vincent Simoulin; Julien Weisbein, La gouvernance territoriale. LGDJ, pp.145-167, 2013

¹¹² Ibid

Chapitre 6 : Une marque réelle de l'équipe Piolle en matière de culture : la territorialisation

Nous avons vu dans les chapitres précédents que la municipalité essaye de se décaler dans sa politique culturelle, et accorde notamment une place forte à la question de la participation. À ce modèle de gouvernance culturelle territoriale, qui souhaite proposer une production collective de la politique culturelle, semble se mêler également un modèle proche de la Ville créative s'inscrivant dans des logiques d'attractivité et de développement local. L'équipe Piolle s'appuie sur un ensemble de ressources territoriales symboliques et économiques, pour mettre en récit le territoire et développer des stratégies locales de distinction. Nous pouvons alors parler de territorialisation, comme processus de construction d'une identité du territoire qui viendrait caractériser le modèle grenoblois, dans un contexte où les villes sont de plus en plus autonomes et peuvent avec la politique culturelle, porter des stratégies de développement. Nous verrons ici, que la culture peut-être utilisée par les villes comme un outil de développement et d'attractivité, et comment ces logiques s'appliquent à la ville de Grenoble au travers de trois exemples : La fête des tuiles, le Street-Art Fest Grenoble-Alpes et le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire ».

a- La culture, enjeu de développement et d'attractivité pour les villes

Les villes sont à la fois de plus en plus autonomes, et se voient également soumises à de multiples injonctions, elles doivent être créatives, attractives, compétitives ou encore participatives, afin d'être vivables et désirables (JP Saez, 2010). Pour s'adapter à ces nouveaux enjeux, les villes peuvent mener des stratégies de développement et de distinction, en mobilisant la politique culturelle comme champ d'intervention public. En effet, la culture a gagné en intérêt auprès d'un nombre croissant d'acteurs territoriaux. Les politiques locales ont alors « cherché comment utiliser au mieux le levier de développement que constitue la culture »¹¹³ (G. Saez, 2010), et se sont notamment appuyés sur leurs ressources territoriales : éléments patrimoniaux, innovations culturelles, événements dans leur

¹¹³ SAEZ Guy, « Une (ir)résistible dérive des continents. Recomposition des politiques culturelles ou marketing urbain ? », L'Observatoire, 2010/1 (N° 36), p. 29-33. DOI : 10.3917/lobs.036.0029.

diversité... pour construire un imaginaire autour de la ville. Désormais, les activités culturelles tendent à refléter les dynamiques d'un territoire, et sont devenues un atout dans la concurrence que se livrent les territoires (N. Canova, 2017). Elles participent à transformer l'image de la ville, à sa promotion symbolique, et à la rendre attractive. La culture, dans son évolution est donc devenue en partie une dimension du développement territorial, ce qui a pu être interprété comme une forme d'instrumentalisation de la culture dans les politiques urbaines, notamment en contribuant à renforcer les ségrégations socio-spatiales, ou participant à l'économicisation des questions culturelles (C. Ambrosino, V. Guillon, 2010). Il est alors intéressant de se questionner sur l'influence de ces évolutions sur le cas grenoblois.

Dans un de ses articles le Postillon s'interroge : « La politique culturelle de la ville de Grenoble serait-elle guidée par l'envie de briller, de faire parler de cette municipalité « innovante », et d'attirer le touriste ? [...] Si rien n'annonce de telles intentions dans le programme d'Eric Piolle, une sortie de Corinne Bernard lors du premier chantier des cultures le laisse penser : *« Il me semble que c'est aussi ça, notre chantier : il va falloir qu'on fasse autrement pour qu'on puisse un jour, ne pas nous opposer que la culture c'est cher, mais que ce soit aussi du développement économique. Peut-être que les gens pourraient venir à Grenoble, en touristes, pour la culture. Alors c'est déjà un peu le cas, mais pas suffisamment. »*¹¹⁴. Ces paroles de l'élue montre que, si la municipalité porte une attention particulière à la participation et semble soucieuse de se démarquer d'une orientation néolibérale dans la fabrique urbaine, elle paraît cependant s'y conformer, en identifiant la culture comme un facteur de développement économique, et en entrant dans une forme de course à l'attractivité et à la compétitivité, notamment avec la mise en événement de la cité (L. Sallenave, 2018). En effet, sous le premier mandat Piolle, deux événements d'envergure ont émané : la Fête des Tuiles et le Street-Art Fest Grenoble Alpes. Néanmoins, nous pouvons noter qu'ici l'équipe municipale semble utiliser les techniques de marketing urbain à sa façon, c'est-à-dire, pour réaliser ce fameux pas de côté et promouvoir une certaine image et identité de la ville, à la fois populaire avec une culture pour tous.tes, mais aussi innovante et dynamique où il fait bon vivre.

¹¹⁴ POSTILLON. Une grosse tuile et les déceptions s'empilent. In : *Postillon* [En ligne]. Avril/Mai 2015. N°30. Disponible sur : <https://www.lepostillon.org/Une-grosse-tuile-et-les-deceptions.html>

b- Mettre en récit la ville, l'exemple de la fête des Tuiles

L'événement culturel est un outil central dans la stratégie de distinction d'une ville. C'est un moyen de travailler sur son identité symbolique et de développer son attractivité. Dans ce sens, la création de la Fête des Tuiles peut être interprétée comme une mise en récit d'un territoire unique et spécifique, visant tant à fédérer un public local autour d'une histoire commune, qu'à rayonner au-delà de la ville.

Impulsé par la nouvelle municipalité, cet événement est « le reflet de l'identité de Grenoble, une ville engagée et citoyenne, une ville d'innovations sociales et démocratiques, une ville-monde accueillante et ouverte à l'autre, qui s'appuie sur les ressources de son territoire pour penser la ville de demain, une ville qui libère les énergies. Elle donne à voir un condensé du foisonnement associatif, de l'effervescence des idées, des talents des habitants, de la diversité des publics. »¹¹⁵. Si cette fête mobilise les ressources locales présentes (associations, habitant.es etc.), elle s'appuie plus globalement sur le mythe républicain selon lequel Grenoble est le « berceau de la révolution », avec la journée des Tuiles, qui marquerait le début de la Révolution Française. La mobilisation de cet événement historique dans les discours politiques n'est pas nouvelle, le précédent maire Alain Carignon avait également fait référence à ce mythe pour montrer que Grenoble avait toujours un temps d'avance. Ainsi, alors que Erwan Lecœur (directeur de la communication municipale de 2014 à 2017), insistait sur l'importance de « faire récit » (Postillon N°30, Avril/mai 2015), l'équipe n'a pas hésité à saisir ce fait historique, pour communiquer sur la légende de la Ville. Il s'agit de rappeler une histoire commune qui fait l'identité de la ville, et souligne l'esprit audacieux de Grenoble, ville qualifiée de pionnière (voir Chapitre 1). « Le 7 juin 1788, les Grenoblois lancent depuis les toits les premières tuiles contre les troupes du Roi. Une révolte annonciatrice de la Révolution Française mais aussi de l'identité d'une ville qui se révélera avec le temps pionnière et souvent en avance sur son temps. »¹¹⁶, telle est la présentation que fait Gre mag, le webzine de la Ville de Grenoble, de ce nouvel événement. Le récit donné ici est très positif et caricatural, car, dans les faits, en se penchant plus précisément sur l'histoire de la journée

¹¹⁵ Ville de Grenoble. Dossier de presse fête des tuiles. 2018. URL : https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/46/610_040_dossier-de-presse-Fete-des-Tuiles.pdf

¹¹⁶ Ville de Grenoble. La fête des Tuiles se prépare. In : *Gre Mag* [En ligne]. Mars 2015. Disponible sur : <https://www.gre-mag.fr/actualites/la-fete-des-tuiles-se-prepare/>

des Tuiles, on peut voir que celle-ci est en réalité plus complexe, et ne correspond pas tout à fait à une révolte pour la liberté et contre les privilèges, comme le présente la municipalité. Ce mythe local, a donc largement été utilisé dans un but politique, pour mettre en récit la ville et communiquer sur la légende de Grenoble, ville pionnière.

Par ailleurs, il est intéressant de souligner que même si la dimension culturelle de la Fête des Tuiles est prégnante, celle-ci n'est pas présentée à proprement parler comme un événement culturel étant donné qu'elle relève du service événementiel, et non pas de la Direction de l'Action Culturelle, ce qui nous amène à souligner deux choses. Premièrement, nous pouvons noter que la culture célébrée par cette événement est une culture plus populaire, avec entre autres des lectures, de la cuisine, du graffiti, ou encore des défilés, et où sont mis en avant les « talent des habitants ». Si certain.es sont amené.es alors à qualifier cet événement de « kermesse », un enquêté souligne cependant que : « *La kermesse c'est culturel, la fête du village c'est culturel. [...] Ça fabrique de l'identité culturelle. [...] La kermesse c'est peut-être pas artistique mais culturel.* »¹¹⁷. En effet, si cet événement ne relève pas de la culture dite institutionnelle, il vient célébrer une forme de diversité culturelle, ce qui participe finalement à la construction de l'identité culturelle du territoire. Deuxièmement, cela fait écho à l'approche de cultural planning que l'on peut retrouver dans le modèle de la ville créative. C'est-à-dire que cet événement repose sur une acception plus large de la culture, en promouvant le vivre ensemble, et en faisant référence à d'autres domaines d'activités tels que le sport, le loisir, l'action sociale, l'urbanisme ou encore le tourisme. Ici, l'événement ne relève pas uniquement de la politique culturelle, sinon rend compte de l'imbrication du culturel avec un ensemble d'enjeux urbains, où la culture devient une dimension du développement territorial (V. Guillon, 2011).

La Fête des Tuiles, en participant à la mise en récit de la Ville, s'inscrit dans des logiques de stratégies de distinction. Ici, la municipalité semble utiliser des stratégies de marketing urbain pour donner à voir l'image d'une ville pour sa culture populaire, ce qui peut sembler contradictoire. Cependant, ce choix de miser sur la culture populaire pour favoriser

¹¹⁷ Enquête n°4

l'attractivité du territoire ne relève pas du seul cas de la Fête des Tuiles, en effet, le cas du Street-Art Fest Grenoble-Alpes s'inscrit également dans cette dynamique.

c- La culture « populaire » comme nouvelle grammaire de l'attractivité, le cas du Street Art Fest Grenoble-Alpes

« Le saviez-vous ? Grenoble est l'une des villes les plus spectaculaires de France en matière de street art »¹¹⁸. Ces mots de Télérama témoignent de l'envergure du Street art Fest Grenoble Alpes, initié en 2015, et des retombées de celui-ci en matière de communication pour la Ville.

Le Street-Art Fest Grenoble-Alpes, est le plus grand festival d'Europe¹¹⁹, donnant à voir le street art sous toutes ses formes (fresques, collages, installations, vidéos ...). Si celui-ci est à l'initiative de l'association Space Junk, comme tient à le préciser le directeur artistique du festival : « *C'est vraiment pas un festival qui est le festival d'un maire ou d'une équipe, c'est le festival d'une association qui est sur le territoire et qui est accompagné par une équipe municipale.* »¹²⁰, nous pouvons tout de même noter que l'implication et l'intérêt de la municipalité dans l'émergence de ce nouveau festival a été très forte, comme en témoigne l'augmentation conséquente des subventions accordées à celui-ci (Passage de 9000 à 25 000 euros , puis à une aide totale de 50 000 euros comprenant les mises à disposition de lieux¹²¹). De plus, la formulation de Corinne Bernard lors d'un interview montre également une forme d'appropriation de celui-ci, dans le cadre de leur projet culturel : « *Le « s » des cultures, c'est aussi de leur accorder à toutes de la reconnaissance. Nous le ferons par exemple en juin avec l'inauguration d'une exposition à l'ancien musée de peinture et l'organisation d'un festival consacré au Streetart, confiés au commissaire d'exposition Jérôme Catz.* »¹²². En faisant le choix de soutenir cet événement inédit de large envergure, et de lui accorder une place

¹¹⁸ GRANOUX Olivier, Virée spectaculaire à Grenoble, une ville folle de street art, In : Télérama [en ligne], 27 mai 2018. URL : <https://www.telerama.fr/sortir/viree-spectaculaire-a-grenoble,-une-ville-folle-de-street-art,n5660037.php>

¹¹⁹ Source : Site du Street Art Fest [En ligne] <https://www.streetartfest.org/festival/>

¹²⁰ Enquête n°6

¹²¹ Source : Entretien avec le Directeur artistique du Street Art Fest Grenoble-Alpes

¹²² <https://www.rue89lyon.fr/2015/01/16/gros-clash-nouveau-festival-ou-va-culture-grenoble/>

centrale en donnant à voir ce travail dans l'hyper-centre « où tout le monde va », la municipalité a saisi les enjeux que celui-ci pouvait soulever en termes d'image, de développement territorial, d'attractivité etc. ; comme le souligne l'organisateur du festival : « Il y a plein de municipalités au monde qui ont bien compris qu'avec le street-art ils renvoyaient une image d'une ville dynamique, jeune, en prise avec leur temps, et par contre ce street-art il est relayé en périurbain, il est pas dans l'hyper-centre. Donc il y a des habitudes et il faut pas que ça bouleverse trop de choses non plus. Donc, non c'était courageux de leur part, c'était de dire, on fait le test de voir ce que ça donne dans l'hyper-centre »¹²³. En effet, aujourd'hui, le street art est un levier territorial, permettant de faire affluer les visiteurs (Mould, 2017), avec la proposition de circuits, de visites etc. Comme l'explique l'enquêté, à la fin de chaque édition des guides de l'office du tourisme sont formé.es pour faire des visites street art, qui font partie des visites les plus demandées, ce qui est la preuve que la stratégie autour du street art fonctionne et apporte une nouvelle dimension touristique à Grenoble. C'est une manière inhabituelle de présenter le territoire, et de souligner une fois encore, la singularité de celui-ci. D'autant plus que, la culture street art présente dans sa genèse une dimension subversive et contestataire (Baldini, 2016) et, « Cet esprit frondeur (illustration 2) que les élus perçoivent dans le street art plaît certainement à cette municipalité qui revendique l'héritage révolutionnaire grenoblois »¹²⁴, car cet art lui permet dans un sens de se différencier dans une logique de compétition entre les villes, et de délivrer des messages politiques. Enfin, avec ce festival, les élu.es peuvent affirmer leur ambition d'une « culture pour tous », en permettant la rencontre quotidienne des grenoblois.es avec un art populaire, désormais à chaque coin de mur.

« Corinne Bernard, [...] avait dit « moi j'aimerais bien que les grenoblois rencontrent tout les jours une œuvre d'art dans leur quotidien ». Et moi je suis arrivé avec cette proposition de mettre de l'art dans l'hyper centre et un art accessible, populaire, et c'est comme ça qu'on a démarré. »¹²⁵. Comme le montre cet échange avec le directeur du Street Art Fest, le street art est identifié comme un art populaire, du fait que celui-ci est

¹²³ Enquête n°6

¹²⁴ SALLENAVE Léa, « Déjouer la Ville Créative ? » *Façonnements urbains autour du Grenoble Street art Fest' et du graffiti grenoblois*, In : EchoGéo [En ligne], 31 juillet 2018. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/echogeo/15609>

¹²⁵ Enquête n°6

immédiatement accessible, disponible et pérenne, étant donné que les œuvres restent dans les rues 24h sur 24, et que les habitant.es peuvent les découvrir à pied, en voiture, à vélo, ou en transports collectifs. De plus, l'enquêté rajoute que « *a priori c'est accessible intellectuellement parlant à première lecture, si je fais bien mon boulot [...] les images principales, normalement tout le monde comprend plus ou moins de quoi il s'agit. [...] [puis] il y a une seconde lecture, voir une troisième lecture, et ça c'est ce qu'on essaye de rendre disponible à tout le monde grâce à l'application, qui sera bien évidemment gratuite et qui permet d'avoir la première lecture, la deuxième lecture, des informations sur l'artiste.* ». Ce format artistique correspond donc aux ambitions politiques d'une « culture pour tous », en concrétisant la rencontre quotidienne des grenoblois.es avec l'art. Cependant, cet engouement pour cette culture identifiée comme populaire et subversive peut faire l'objet de critiques.

Face à la place croissante accordée au street art par la municipalité, l'enquêté n°4 réagit : « *Confondre la culture populaire avec le street-art c'est tout simplement scandaleux [...] si pour eux la culture populaire ça se résume au street-art bah c'est raté quoi. T'as un mec qui vient d'Argentine je sais pas quoi qu'on paye 50 000 € balles pour faire une peinture plus ou moins jolie [...] mais ça ne fais pas culture. Ça n'améliore pas le vivre ensemble dans le quartier, ça ne change rien. Rien du tout, ça ne sert à rien, sauf à éventuellement embellir la ville.* ». Cela nous amène à souligner deux choses. D'une part, si ces œuvres artistiques s'inscrivent dans une dynamique démocratique car elles se multiplient dans l'espace public et sont accessibles à tous.tes, il faut noter que celles-ci sont principalement à l'initiative d'un directeur artistique qui choisit un artiste, et de la municipalité qui détermine des lieux. Les habitant.es n'ont aucun poids de décision sur ce que devient leur environnement esthétique, et apprécient ou subissent alors les œuvres qui colonisent la ville. De plus, si cet art est présent un peu partout, il n'est pas nécessairement compris de tous.tes, car même si une première lecture semble a priori accessible, des clés de lecture restent nécessaires pour comprendre l'œuvre dans son entièreté, l'aspect en apparence démocratique du street art doit alors être reconsidéré (L. Sallenave 2018). D'autre part, la dimension embellissement de la ville est intéressante à souligner. Le street art, en étant identifié par la ville comme une subculture est l'objet de récupération capitaliste (O. Mould, 2017). Ici, ce festival institutionnalisé qui propose principalement des fresques agréables au regard, tend à

évacuer l'esprit non-conventionnel de cet art et son côté plus obscur. On observe alors une forme de récupération de cette contre-culture par la ville, au profit de son image.

Ainsi, la municipalité mise sur le street art, pour son aspect contestataire ou encore populaire, afin de construire l'image d'une ville innovante, en décalage. Cependant, le côté populaire de ce festival semble trouver ses limites, et on observe une forme de récupération de cette culture subversive, permettant à la municipalité de s'inscrire dans la course à l'attractivité. Cela montre que, malgré les envies de l'équipe municipale de se démarquer, celle-ci reste touchée par des logiques dominantes qui traversent les politiques culturelles, et notamment, l'influence des normes nationales reste importante.

d- Une stratégie territoriale à la recherche de légitimation auprès de l'Etat, l'exemple du label Ville d'art et d'histoire

La municipalité souhaite se décaler dans sa politique culturelle, dont de la norme étatique. Cependant, si l'équipe Piolle s'appuie fortement sur la territorialisation, il faut souligner que le retrait de l'Etat n'est pas total et que celui-ci continue d'influencer les politiques locales. D'une part, l'Etat a tendance à se retirer physiquement des territoires, suite aux décentralisations multiples, qui peuvent être interprétées comme une délégation de responsabilité aux collectivités. Pour autant, l'Etat continue d'orienter leur conduite avec de nouveaux instruments de gouvernement à distance, avec des appels à projets, des dispositifs d'évaluation, ou encore des labels (Béal, Epstein et Pinson, 2015), les projets locaux doivent alors être en conformité avec les attentes étatiques, notamment pour recevoir des financements. D'autre part, les villes ont tendance également à continuer de se conformer aux normes nationales, en candidatant à différents dispositifs, qui leur permettent en somme de légitimer leur action par des critères extérieurs, ce qui contribue à reconnaître ce rôle de qualificateur de l'Etat.

En 2017, la municipalité s'est vue attribuée le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » par le Ministère de la Culture, à la fois du fait de la richesse patrimoniale culturelle et singulière de son territoire, et à la fois pour sa volonté de s'engager sur les questions de patrimoine. Ce label tend à reconnaître le patrimoine comme une ressource territoriale symbolique, outil au

service du développement territorial. En effet, mobiliser le patrimoine aujourd'hui est un moyen pour les collectivités de se distinguer, dans une logique de transformation et requalification identitaire, et dans l'optique d'un renforcement de leur attractivité (S. Périgois, 2008). L'obtention du label permet alors de reconnaître une certaine qualité patrimoniale, ainsi qu'un engagement de la ville en matière de patrimoine.

La mise en œuvre de ce label s'inscrit dans un partenariat permanent de la collectivité avec le Ministère de la culture et la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes. La labellisation est alors le fruit d'une double stratégie, à la fois une logique normative à l'échelle nationale, et à la fois une logique d'action locale (N. Navarro, 2016). C'est-à-dire qu'une certaine forme d'autonomie est reconnue à la ville, sur la connaissance technique et scientifique de son territoire, mais que les services de l'Etat maintiennent un rôle conséquent dans la politique. Ces derniers produisent un cadre normatif auquel doit se référer chaque collectivité labellisée, ce qui contribue à une forme d'homogénéisation du label à l'échelle nationale, avec la mise en œuvre d'une procédure identique pour tous les territoires. La création d'une stratégie communicationnelle commune construite à partir d'une charte graphique donnée, la professionnalisation des animateur.rices du patrimoine, ou encore la réalisation par la DRAC de l'expertise de la procédure et de l'évaluation participent à normaliser les politiques patrimoniales locales et à les uniformiser (N. Navarro, 2016).

Par ailleurs, si la dimension attractivité autour du patrimoine reste importante, et que l'Etat garde en partie la main sur la politique patrimoniale, nous pouvons noter que, l'opportunité d'obtenir un tel label reste un moyen pour la municipalité de développer un réel projet local de développement autour du patrimoine et de l'adapter à ses besoins et envies, car elle s'engage sur plusieurs points, dont le recrutement d'une animatrice de l'architecture et du patrimoine, ou encore la valorisation du patrimoine. De plus, ce label offre la possibilité de bénéficier d'aides des services de la DRAC, par exemple pour de la restauration, nous pouvons penser ici au cas de la Tour Perret qui nécessite des fonds importants pour pouvoir être restaurée.

La territorialisation constitue une marque réelle de la municipalité Piolle dans la politique culturelle qu'elle mène. Les ressources territoriales, notamment symboliques, sont ici mobilisées dans une logique d'attractivité territoriale et de rayonnement. Nous pouvons néanmoins observer une forme de particularité dans la façon d'utiliser ces ressources, du fait que celles-ci semblent davantage mobilisées dans une dimension populaire plutôt que dans une dimension élitiste, avec des événements qui initialement se veulent pour tous. Nous rejoignons alors ici le Chapitre 2 dans lequel nous expliquions cette tentative de décalage par rapport à la seule culture institutionnelle et dite légitime.

Enfin, nous pouvons noter que des dimensions des modèles de la ville participative et de la ville créative semblent alors se mêler, car celles-ci ont à la fois des points de convergence et de contradiction. Dans la dynamique de distinction dans laquelle s'inscrit la municipalité grenobloise, nous pouvons faire un parallèle ici avec un risque que soulève Guy Saez : « La tentation qui guette les responsables des villes, élus et professionnel est de considérer la ville participative dans la même logique de communication et de marketing que la ville créative. Il y aurait alors une forme d'institutionnalisation du dualisme de la culture avec, d'un côté, la création et les productions pour une élite créative, de l'autre, le développement culturel pour tous : une (ir)résistible dérive des continents qu'une profonde et sérieuse évaluation de l'action culturelle devrait mettre à jour »¹²⁶. En effet, la municipalité semble miser sur la participation et un développement culturel pour tous, pour construire une image de la ville.

¹²⁶ SAEZ Guy, « Une (ir)résistible dérive des continents. Recomposition des politiques culturelles ou marketing urbain ? », L'Observatoire, 2010/1 (N° 36), p. 29-33. DOI : 10.3917/lobs.036.0029.

Conclusion

Le premier mandat d'Eric Piolle s'inscrit dans un contexte plus global de mutation des politiques culturelles, néanmoins, nous pouvons constater que la municipalité n'a pas réussi à bien explorer la question pour pouvoir opérer de véritables changements en la matière. Néanmoins, certaines décisions et orientations prises par celle-ci montrent tout de même que des fils ont été tirés, pour imaginer traiter la question culturelle sous le prisme des paradigmes émergents au prochain mandat.

Le principal défi de l'équipe était de réussir à construire un discours sur la question culturelle, afin de pouvoir affirmer une politique qui soit ambitieuse, correspondant à l'image d'une « municipalité innovante », en décalage avec le travail mené par l'équipe socialiste précédemment au pouvoir et la norme étatique dominante. Nonobstant, nous avons pu voir que malgré l'existence d'un cadre favorable à la construction d'un projet politique innovant en matière de culture, à la fois du fait de l'héritage du « laboratoire grenoblois », de l'étiquette EELV du maire, ou encore du maillage culturel dense et diversifié du territoire, la réflexion sur la question culturelle était à l'initial plutôt faible. Par la suite, la municipalité a réussi de façon chancelante à affirmer un discours politique de par ses décisions et les orientations données, avec l'objectif « d'une culture pour tous » en mettant l'accent sur la culture populaire et participative, plutôt que sur une culture institutionnelle venant attirer principalement les élites. Néanmoins, le monde culturel a rapidement perdu confiance en l'équipe municipale, du fait de plusieurs décisions venues porter atteinte à des symboles forts en matière de culture et apporter de l'incohérence dans le discours. Par ailleurs, l'équipe Piolle n'a pas su se saisir concrètement de la notion de droits culturels pour l'intégrer dans son action culturelle, ce qui illustre les limites de la municipalité à construire un discours véritablement innovant en la matière, qui viendrait dépasser les politiques « traditionnelles ». Nous avons ensuite pu nous pencher sur la question de la mise en œuvre de cette politique culturelle locale, afin de montrer les difficultés rencontrées par la municipalité pour réaliser un pas de côté. D'une part, si l'équipe Piolle a essayé d'accomplir ses ambitions en matière de participation, avec la mise en place d'un dialogue avec les acteurs culturels, mais

aussi de dispositifs visant à apporter davantage de transparence et de lisibilité à la politique culturelle, en réalité les retombées sont mitigées, et les effets paraissent limités. D'autre part, nous avons vu que la politique culturelle reste très influencée par les modèles traditionnels existants, et qu'opérer des changements en la matière ne dépend pas uniquement de la municipalité, sinon d'un ensemble d'acteur.rices, à la fois publics et privés. En effet, même si les villes deviennent des actrices politiques de premier plan, les politiques locales sont le résultat d'un jeu complexe d'acteur.rices, notamment du fait que la culture est une compétence partagée entre l'Etat et les collectivités, on parle alors de gouvernance culturelle territoriale multi-niveaux. La municipalité doit donc composer avec l'ensemble de ces acteur.rices pour construire une gouvernance culturelle territoriale, et ici, l'équipe Piolle semble s'inscrire dans la tension entre deux modèles de gouvernance culturelle territoriale, en plaçant à la fois la participation au cœur de son projet, et en s'appuyant aussi très fortement sur les ressources symboliques du territoire, ce qui nous a amené à montrer que la territorialisation est une marque réelle de l'équipe Piolle en matière de culture. Nous pouvons ici faire un parallèle avec les travaux de Vincent Guillon (2011) explicitant deux grandes tendances de la recomposition de l'action publique culturelle : le modèle de la ville participative et celui de la ville créative. Ces modèles sont à l'origine d'une nouvelle « grammaire » qui organise les rapports entre la culture et les territoires urbains. La ville de Grenoble semble s'inscrire dans un modèle en hybridation entre ces deux modèles, avec à la fois des formes de participation culturelle des individus, avec des pratiques amateurs, des dispositifs participatifs, de nouvelles fêtes urbaines dites populaires, et à la fois des références à la logique culturelle du capitalisme, avec le développement de stratégies de compétitivité et d'attractivité territoriale. Ainsi, nous pouvons conclure sur le fait que la ville ne propose pas de véritable modèle alternatif pour sa politique culturelle, mais semble sinon composer avec un ensemble de modèles. En effet, si l'on s'appuie sur la typologie de Vincent Guillon (2019) sur les trois cycles de politique culturelle, nous pouvons observer que la politique culturelle grenobloise ne s'inscrit pas parfaitement dans un de ces cycles, sinon y trouve plusieurs échos.

Trois cycles de politique culturelle V. Guillon, 2019	Etat-providence culturel (depuis 1946)	Métropolisation culturelle (depuis fin 1990)	Post Etat-providence culturel (en émergence)
Système de références	<ul style="list-style-type: none"> - Démocratisation culturelle - Aménagement culturel du territoire - Développement culturel - Action culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement local - Attractivité territoriale - Ville créative - Identité territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> - Droits culturels - Cultures numériques - Innovation ouverte - Cultures participatives - Entrepreneuriat culturel
Système social	Sectoriel : État / villes / professionnels de la culture	Territorial : collectivités / acteurs culturels / autres acteurs (économie, tourisme, urbanisme, social, éducatif...)	Communautaire : groupes de personnes partageant une même volonté de faire « œuvre commune »
Système de coopération	Décentralisation	Gouvernance	Ecosystème
Système territorial	Homogénéité territoriale / égalité	Concurrence territoriale	Différenciation territoriale
Système économique	<ul style="list-style-type: none"> - Economie de la culture (aspects économiques de la création, de la distribution et de la consommation des œuvres) - Economie de l'offre - Service public de la culture 	<ul style="list-style-type: none"> - Economie territoriale - Economie créative / ICC (activités exploitant l'irréversibilité esthétique, sémiotique et artistique) 	<ul style="list-style-type: none"> - Economie contributive (création de valeur basée sur la contribution) - Economie coopérative (groupement de personnes et non de capital) - Economie de la demande
Système d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité intrinsèque des œuvres - Intérêt général 	<ul style="list-style-type: none"> - Valeur « vaporeuse » des œuvres / activités - Intérêt territorialisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités de choix / capacités des personnes (bien choisir son propre mode de vie) - Ouverture du processus de production - Qualité de la procédure / délibération - Intérêt commun
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Centre dramatiques nationaux (dès 1946), Maisons de la culture (dès 1961) et autres labels nationaux - Conventions, chartes, pactes culturels... 	<ul style="list-style-type: none"> - Événementiels urbains - Starchitectures - Clusters / quartiers créatifs - Labels internationaux (Patrimoine mondial UNESCO, Capitale européenne de la culture...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Formes de coopération, de contribution et de délibération - Projets culturels de territoire - Communs culturels (un espace, un patrimoine, un service) - Tiers-lieux, labs (fablab, médialab, livinglab...)
Style de développement culturel	<ul style="list-style-type: none"> - Standards nationaux de politique culturelle - Gestion uniformisée de biens et services publics de la culture - Logiques de catalogue et de guichet 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégies territoriales mobilisant des « actifs » culturels - Logiques de transversalité et d'instrumentalisation - Construction symbolique des territoires 	<ul style="list-style-type: none"> - Activation et accompagnement de communautés (d'usagers, d'échange, de pratiques, de savoirs, d'apprentissage...) - Organisation différenciée et autonome de biens, de ressources et de services d'intérêt collectif - Action publique « responsive » - Facilitation culturelle

Si les villes tendent à être de plus en plus autonomes, nous avons montré que l'Etat reste un interlocuteur central et influe encore sur la politique culturelle grenobloise, notamment avec la définition de standards nationaux, ce qui montre que des éléments du cycle de l'Etat-providence culturel restent très présents. La politique culturelle grenobloise semble s'ancrer fortement dans le deuxième cycle, en utilisant la culture comme potentiel de développement territorial aux retombées multiples, et notamment ici en s'appuyant sur les ressources territoriales pour construire symboliquement le territoire. Enfin, V. Guillon montre qu'un troisième cycle des politiques culturelles est en train d'émerger, du fait des mutations que vit ce domaine, nommé post Etat-providence culturel, apportant une conception différente de la politique culturelle « non plus fondée sur une approche des besoins et des manques par rapport à une offre standardisée dont il s'agit d'élargir la base sociale de la fréquentation, mais sur les capacités, libertés et responsabilités individuelles de chacun » (C. Ambrosino et

V. Guillon, 2018). Ici, certains éléments de ce cycle peuvent faire écho au discours de la municipalité Piolle, par exemple avec les cultures participatives, la question des communs qui est traitée par un chargé de mission à la ville, ou encore la volonté de co-construire la politique culturelle en mettant en interaction les acteur.rices et en partageant avec eux.elles des temps de dialogue etc. Néanmoins, ce « pas de côté », vers un modèle plus alternatif demeure dans les fait encore très limité.

La municipalité a donc eu du mal à affirmer de réels changements dans la politique culturelle au cours de ce premier mandat, même s'il semble que certaines de ses ambitions tendent à impulser des changements. Certains endroits ont été peu ou mal explorés, les relations entre le milieu culturel et la municipalité ont été chaotiques, et donc les résultats apparaissent encore faibles. Le prochain mandat de l'équipe Piolle, et donc les six prochaines années d'action culturelle, nous éclaireront sans doute sur les intentions et capacités de la municipalité sur la question. Leur programme de 2020 « Grenoble en Commun »¹²⁷ nous amène à penser que la culture est aujourd'hui un sujet davantage pensé et affirmé. En effet, dans le volet sur la « politique de la rencontre », l'équipe affirme « la responsabilité d'aménager des liens entre tous les acteurs de la ville pour permettre à chacun-e de s'exprimer comme être de culture », et la volonté de multiplier « les possibilités pour chacun-e de développer ses modes d'expressions culturels, de participer à la vie culturelle ». Ainsi, ici, les ambitions pour la culture sont plus affirmées, et font référence aux dynamiques actuelles, autour de la diversité culturelle et des droits culturels, pour autant, ni l'un ni l'autre ne sont cités dans le programme.

¹²⁷ Grenoble en Commun, Projet. In : *Grenoble en Commun* [en ligne]. 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.grenobleencommun.fr/programme-grenoble-en-commun/>

Bibliographie

Articles et ouvrages scientifiques

AMBROSINO Charles et NOVARINA Gilles, L'indépassable « laboratoire grenoblois » ?,
In : Métropolitiques [en ligne]. 2 mars 2015. URL : https://www.metropolitiques.eu/spip.php?page=print&id_article=793

AMBROSINO Charles, GUILLON Vincent, « Les trois approches de la ville créative : gouverner, consommer et produire », *L'Observatoire*, 2010/1 (N° 36), p. 25-28. DOI : 10.3917/lobs.036.0025

AMBROSINO Charles, GUILLON Vincent, « Œuvrer en commun. Le « nouveau monde » des politiques culturelles et urbaines », *L'Observatoire*, 2018/2 (N° 52), p. 13-16. DOI : 10.3917/lobs.052.0013.

BLONDIAUX Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Seuil, séries : « La république des idées », 2008, 109 p.

BLOUËT Christelle, « L'agenda 21 de la culture en France : quelle valeur ajoutée pour les politiques culturelles ? », *L'Observatoire*, 2008/2 (N° 34), p. 55-58. DOI : 10.3917/lobs.034.0055. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2008-2-page-55.htm>

BORDEAUX Marie-Christine, LIOT Françoise, Introduction au dossier, *L'Observatoire*, 2012/1 (N° 40), p. 7-12. DOI : 10.3917/lobs.040.0007.

CANOVA Nicolas, « Inscrire l'événement dans l'espace et le temps », *L'Observatoire*, 2017/2 (N° 50), p. 51-53. DOI : 10.3917/lobs.050.0051.

CAUNE Jean, « *Le Forum des Lucioles : un espace de débat sur les droits culturels* », *L'Observatoire*, 2017/1 (N° 49), p. 74-75. DOI : 10.3917/lobs.049.0074.

DESTOT Michel, In : Jean-Paul Bozonnet, Christine Détérez, Sabine Lacerenza, *Pratiques et représentations culturelles des Grenoblois*. Editions de l'Aube, 2018.

GIRARD Hélène, Loi NOTRe et politiques culturelles : les analyses du politologue Emmanuel Négrier. In : *La Gazette des Communes* [en ligne]. 24 juillet 2015 [Consulté le 10 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.lagazettedescommunes.com/381313/loi-notre-et-politiques-culturelles-les-analyses-du-politologue-emmanuel-negrier-avignon2015/>

GUILLON Vincent, Mondes de coopération et gouvernance culturelle dans les villes : une comparaison des recompositions de l'action publique culturelle à Lille, Lyon, Saint Etienne et Montréal. Science politique. Université de Grenoble, 2011. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00675684/document>

GUILLON Vincent, Entretien avec Madeleine Louarn « L'art en régime démocratique : divergences d'interprétation », *L'Observatoire*, 2017/1 (N° 49), p. 76-77. DOI : 10.3917/lobs.049.0076.

LIOT Françoise, « Droits culturels : Vers une nouvelle définition des politiques publiques de la culture ? », *Les cahiers de la LCD*, 2018/HS1 (Hors-série N° 1), p. 52-61. DOI : 10.3917/clcd.hs01.0052.

LUCAS Jean-Michel, *Culture et développement durable : Il est temps d'organiser la palabre*, IRMA, 2012.

NAVARRO Nicolas, « Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » en France : une double opérativité symbolique du patrimoine », *Communiquer*, 16 | 2016, 51-64.

NÉGRIER Emmanuel, TEILLET Philippe, La gouvernance territoriale des politiques culturelles, dans : Simoulin Vincent; Romain Pasquier; Vincent Simoulin; Julien Weisbein, La gouvernance territoriale. LGDJ, pp.145-167, 2013

PALIER Bruno, « Path dependence », dans : Laurie Boussaguet éd., Dictionnaire des politiques publiques. 5e édition entièrement revue et corrigée. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2019, p. 446-453.

PASQUIER Romain, « Politiques locales », dans : Laurie Boussaguet éd., Dictionnaire des politiques publiques. 5e édition entièrement revue et corrigée. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2019, p. 484-488.

PERIGOIS Samuel, « Villes et Pays d'art et d'histoire en Rhône-Alpes : bilan et perspectives », L'Observatoire, 2008/2 (N° 34), p. 81-85. DOI : 10.3917/lobs.034.0081.

PIERSON Paul, Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics, *American Political Science Review*, 2000.

PIGNOT Lisa, SAEZ Jean-Pierre, « Les droits culturels consacrés par la loi : et après ? », *L'Observatoire*, 2017/1 (N° 49), p. 9-14. DOI : 10.3917/lobs.049.0009.

SAEZ Guy, « Une (ir)résistible dérive des continents. Recomposition des politiques culturelles ou marketing urbain ? », *L'Observatoire*, 2010/1 (N° 36), p. 29-33. DOI : 10.3917/lobs.036.0029.

SAEZ Jean-Pierre, « Les grandes villes et la culture : des enjeux croisés », *L'Observatoire*, 2008/2 (N° 34), p. 16-20. DOI : 10.3917/lobs.034.0016. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2008-2-page-16.htm>

SAEZ Jean-Pierre, « La ville de demain : une affaire culturelle », *L'Observatoire*, 2010/1 (N° 36), p. 1-2. DOI : 10.3917/lobs.036.0001.

SAEZ Jean-Pierre. « Les droits culturels consacrés par la loi : et après ? », *L'Observatoire*, 2017/1 (N° 49), p. 9-14. DOI : 10.3917/lobs.049.0009.

SAEZ Jean-Pierre, « Les dessous des droits culturels », *L'Observatoire*, 2017/1 (N° 49), p. 4-8. DOI : 10.3917/lobs.049.0004.

SALLENAVE Léa, « Déjouer la Ville Créative ? » *Façonnements urbains autour du Grenoble Street art Fest' et du graffiti grenoblois*, In : *EchoGéo* [En ligne], 31 juillet 2018. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/echogeo/15609>

SCHWEIN Céline, La participation habitante en matière de politique culturelle : exemple de la Ville de Grenoble. 2015. URL : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01307689/document>

VENDÉ Lucile, La Compagnie Ophélie Théâtre : entre démocratisation culturelle et démocratie de la culture, une nouvelle forme d'éducation populaire ?. 2012. URL : <http://ophelia-theatre.fr/wp-content/uploads/2016/07/La-Compagnie-Ophe%CC%81lia-The%CC%81a%CC%82tre-entre-de%CC%81mocratisation-culturelle-et-de%CC%81mocratie-de-la-culture-une-nouvelle-forme-d%E2%80%99e%CC%81ducation-populaire.pdf>

VIEILLARD-COFFRE Sylvie, « Les Verts et le pouvoir. Regards géopolitiques sur les écologistes français : stratégies et représentations », *Hérodote*, 2001/1 (N°100), p. 120-150. DOI : 10.3917/her.100.0120. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2001-1- page-120.htm>

Articles de presse

AUDUC Jean-Baptiste. Face aux incendies culturels à Grenoble, une conseillère à la rescousse d'Eric Piolle. In : *Rue89 Lyon*. [En ligne]. 12 septembre 2019. Disponible sur

<https://www.rue89lyon.fr/2019/09/12/face-aux-incendies-culturels-a-grenoble-une-conseillere-a-la-rescousse-deric-piolle/>

CARREL François, 2014. Sans le sou, Grenoble joue le choc des cultures. *In : Libération* [En ligne]. 12 décembre 2014. Disponible sur : https://www.liberation.fr/france/2014/12/12/sans-le-sou-grenoble-joue-le-choc-des-cultures_1162623

GRANOUX Olivier. Virée spectaculaire à Grenoble, une ville folle de street art, *In : Télérama* [en ligne], 27 mai 2018. URL : <https://www.telerama.fr/sortir/viree-spectaculaire-a-grenoble,-une-ville-folle-de-street-art,n5660037.php>

GUERRIN Michel, 2020. L'expérience de Grenoble explique en grande partie l'extrême méfiance du monde culturel envers les écologistes. *In : Le Monde*. 3 juillet 2020. [En ligne] https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/07/03/le-laboratoire-grenoblois-explique-en-grande-partie-l-extreme-mefiance-du-monde-culturel-envers-les-ecologistes_6045006_3232.html

MARTINEZ Aurélien. Corinne Bernard : « Oui, on aime la culture ! ». *In : Le Petit Bulletin* [En ligne]. 9 septembre 2014. Disponible sur : <http://www.petit-bulletin.fr/grenoble/infos-article-49152-Corinne+Bernard+++++Oui+++on+aime+la+culture+!+++.html>

MARTINEZ Aurélien. La Ville de Grenoble, elle a une politique culturelle ? *In : Le Petit Bulletin* [En ligne]. 23 septembre 2015. Disponible sur : <http://www.petit-bulletin.fr/grenoble/blog-441775.html>

MARTINEZ Aurélien. Eric Piolle et Corinne Bernard : « Si ça frotte, c'est peut-être qu'n est au bon endroit ». *In : Le Petit Bulletin*. [En ligne] Avril 2016. Disponible sur : <http://www.petit-bulletin.fr/grenoble/infos-article-54144-Eric+Piolle+et+Corinne+Bernard+++++Si+ca+frotte++c'est+peut-etre+qu'on+est+au+bon+endroit++.html>

POMMERAT Joël. Grenoble, la déception de l'écologie culturelle. *In : Libération* [En ligne]. 2 juin 2016; Disponible sur : https://www.liberation.fr/debats/2016/06/02/grenoble-la-deception-de-l-ecologie-culturelle_1456879

POSTILLON. Une grosse tuile et les déceptions s'empilent. *In : Postillon* [En ligne]. Avril/Mai 2015. N°30. Disponible sur : <https://www.lepostillon.org/Une-grosse-tuile-et-les-deceptions.html>

WIELS Jason, Municipales : Grenoble, nouveau laboratoire pour l'écologie politique, *In : Le Point* [en ligne], 31 mars 2014. URL : https://www.lepoint.fr/elections-municipales/municipales-grenoble-nouveau-laboratoire-pour-l-ecologie-politique-31-03-2014-1807550_1966.php#

Textes de groupes politiques

BERTRAND Olivier et MÉRIAUX Pierre. Grenoble ; déception de l'écologie culturelle ? Stop au bashing !. *In : Go Citoyenneté* [en ligne]. 7 juin 2016. [Consulté le 11 août 2020]. Disponible à l'adresse : <http://go-citoyennete.fr/?p=3078>

Commission nationale culture EELV, 2011. Pas de projet écologiste sans projet culturel. *In : Europe Ecologie - Les Verts* [En ligne]. 21 avril 2011. [Consulté le 29 juillet 2020] Disponible à l'adresse : <https://www.eelv.fr/pas-de-projet-ecologiste-sans-projet-culturel/>

EELV, 2017. Projet Bien Vivre, Troisième partie : vers un nouveau pacte social alliant autonomie, solidarités et dignité. *In Europe Ecologie - Les Verts* [En ligne]. 2017. [Consulté le 26 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.eelv.fr/bienvivre/troisieme-partie-vers-un-nouveau-pacte-social-alliant-autonomie-solidarites-et-dignite/renforcer-les-droits-actuels-des-plus-demuni-e-s-et-lutter-contre-toutes-les-discriminations/>

Go Citoyenneté, 2015. Grenoble : les rendez-vous ratés de la culture. *In : Go Citoyenneté*. Septembre 2015. [En ligne] Disponible à l'adresse : <https://go-citoyennete.fr/?p=2309>

Grenoble en Commun, Projet. *In : Grenoble en Commun* [en ligne]. 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.grenobleencommun.fr/programme-grenoble-en-commun/>

Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes. 120 engagements pour Grenoble. *In : Grenoble une ville pour tous* [en ligne]. 2014. Disponible à l'adresse : <http://unevillepourtous.fr/le-projet/120-engagements-pour-grenoble/>

Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes. Culture : un nouveau contrat avec les acteurs culturels accompagnés par la Ville. *In : Une Ville pour tous*. [En ligne]. 3 février 2017. Disponible sur : <http://unevillepourtous.fr/2017/02/03/culture-un-nouveau-contrat-avec-les-acteurs-culturels-accompagnes-par-la-ville/>

Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes. Culture : nos réponses aux interpellations du Tricycle. *In : Une Ville pour tous*. [En ligne]. 18 décembre 2015. Disponible à l'adresse : <http://unevillepourtous.fr/2015/12/18/culture-nos-reponses-aux-interpellations-du-tricycle/>

Documents de la Ville de Grenoble

Ville de Grenoble. Dossier de Presse, Théâtre municipal. URL : https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/f9/611_094_DP-Theatre-municipal-de-Grenoble.pdf

Ville de Grenoble. Dossier de Presse Ouverture de la bibliothèque Alliance. URL : https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/89/562_635_Ouverture-bibliotheque-Alliance.pdf

Ville de Grenoble. Dossier de Presse, Accompagnement de la vie culturelle grenobloise : un nouveau contrat avec les acteurs culturels. 2017 URL : https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/16/252_497_DP-soutien-aux-acteurs-culturels.pdf

Ville de Grenoble. Document de présentation de la délibération cadre Accompagnement à la vie culturelle à Grenoble. 6 février 2017. URL : <https://slideplayer.fr/slide/14066270/>

Déclarations

Groupe de Fribourg, Déclaration de Fribourg, 2017. URL <https://droitsculturels.org/ressources/wp-content/uploads/sites/2/2012/07/DeclarationFribourg.pdf>

Organisation des Nations Unies, Déclaration universelle de droits de l'homme, 10 décembre 1948. URL : <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

Textes législatifs

Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). *JORF n°0182 du 8 août 2015 page 13705 texte n°1*. [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030985460&categorieLien=id>

Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP). *JORF n°0158 du 8 juillet 2016 texte 1*. [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032854341&categorieLien=id>

Sites internet

Forum des Lucioles. Les Lucioles ?. In : *Forum des Lucioles* [en ligne] [Consulté le 10 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://forumdeslucioles.wixsite.com/lucioles/lucioles>

Ministère de la Culture. Label « Ville et Pays d'art et d'histoire ». In : *Ministère de la culture* [en ligne] [Consulté le 3 septembre]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Ville-et-Pays-d-art-et-d-histoire>

Wikipedia. Les Verts. In : *Wikipedia* [en ligne]. 2020. [Consulté le 29 juillet 2020]. Disponible sur : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Les_Verts_\(France\)#Origines](https://fr.wikipedia.org/wiki/Les_Verts_(France)#Origines)

Wikipedia. Écologie politique. In : *Wikipedia* [en ligne]. 2020. [Consulté le 29 juillet 2020]. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89cologie_politique

Enquêtes

Ministère de la Culture, Enquête sur les « Publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016 », 2017

Direction Générale de la création artistique, MCC - DEPS, Pratiques culturelles des Français à l'heure du numérique, 2008

Annexes

Annexe 1 : Présentation des personnes interrogées

L'enquêtée n°1 est une des coordinatrices d'un collectif composé de plusieurs compagnies artistiques. Ce collectif vit sous le statut associatif, et mène plus particulièrement depuis 2018 une résidence de quartier dans un quartier de Grenoble classé politique de la ville. Ce projet multidimensionnel, tend à la fois à créer des ateliers d'artistes et des bureaux, mais aussi à mener des actions culturelles tournées vers le quartier en proposant des événements dans l'espace public ou en menant des projets en partenariat avec les acteur.rices (associations, MDH, écoles, etc.) et habitant.es du quartier. La Ville de Grenoble suit de très près le projet, elle est le plus gros financer(15 000 €) et a mis à leur disposition des locaux dans le quartier.

L'enquêté n°2 est le directeur d'un équipement socio-culturel de proximité de la ville de Grenoble. Ce dernier essaye de placer la culture comme composante non périphérique sinon déterminante de l'action de la structure, en travaillant avec les acteur.rices culturel.les du secteur, ou encore en valorisant les différentes pratiques culturelles des habitants. De plus, il s'intéresse plus particulièrement à la notion de droits culturels.

L'enquêté n°3 est le directeur d'un équipement socio-culturel dans un quartier de Grenoble classé politique de la ville. La structure est reconnue comme un « équipement structurant »¹²⁸ par la ville de Grenoble. Un véritable projet culturel est porté par cette structure.

L'enquêté n°4 est un militant grenoblois et membre du Forum des Lucioles. Ce groupe, initié entre autres par des personnes engagées dans la campagne de Eric Piolle en 2014, a été créé en 2015 en réaction aux premières maladroites de la municipalité en matière de culture.

128 « Les opérateurs sont considérés comme structurants pour le secteur culturel local parce que leur action à l'échelle locale irrigue un territoire prioritaire et/ou parce que l'excellence de leur démarche est reconnue au travers de leur action et un partenariat fort avec les autres collectivités et l'État. ». Ville de Grenoble. Grenoble-Culture[s] - Modalités d'accompagnement. In : *Une ville pour tous* [En ligne]. 3 février 2017 [Consulté le 25 juillet 2020]. Disponible sur : <http://unevillepour tous.fr/2017/02/03/culture-un-nouveau-contrat-avec-les-acteurs-culturels-accompagnes-par-la-ville/>.

Les Lucioles portent l'intention de contribuer à la co-construction d'une politique culturelle en impulsant un espace de dialogue.

L'enquêtée n°5 est la directrice d'un équipement culturel situé au cœur d'un quartier classé politique de la ville. Cette structure est également identifiée comme un équipement structurant de la ville de Grenoble. Cette association, spécialisée dans l'enfance et la jeunesse, souhaite être ouverte sur le quartier et allier participation et exigence artistique.

L'enquêté n°6 est un des fondateur du Grenoble Alpes Street-Art Fest. Qualifié comme le plus grand festival de street art en Europe, cet événement a gagné en ampleur depuis sa première édition en 2015. Aujourd'hui, des fresques issues des différentes éditions décorent les murs de la ville et d'autres communes métropolitaines accueillent également cette manifestation.

L'enquêtée n°7 est une technicienne de la Ville de Grenoble travaillant à la Direction des Affaires Culturelles, au service développement culturel et artistique. Elle travaille notamment sur des questions transversales concernant l'action culturelle et le lien au territoire.

Annexe 2 : Liste des abréviations

DAC (la) : Direction des Affaires Culturelles

DAC (le) : Directeur des Affaires Culturelles

DRAC : Direction régionale des Affaires culturelles

EELV : Europe Ecologie - Les Verts

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

MDH : Maison des Habitants